



HAL
open science

La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999

Mirna Safi

► **To cite this version:**

Mirna Safi. La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999. *Revue française de sociologie*, 2009, 50 (3), pp.521 - 552. hal-01719439v1

HAL Id: hal-01719439

<https://sciencespo.hal.science/hal-01719439v1>

Submitted on 28 Feb 2018 (v1), last revised 17 Oct 2018 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mirna SAFI

La dimension spatiale de l'intégration : évolution de la ségrégation des populations immigrées en France entre 1968 et 1999

RÉSUMÉ

Cet article propose un état des lieux empirique de la question de la ségrégation des populations immigrées en France. Il fournit des informations quantifiées, jusqu'ici très rares dans la recherche française, sur le niveau et l'évolution de la ségrégation de ces populations en utilisant les données issues de cinq recensements successifs et en diversifiant les outils de mesure. Un passage en revue théorique explicite les liens entre l'intégration des immigrés et leur distribution dans l'espace. Alors que la théorie de l'assimilation spatiale prédit une sorte de disparition naturelle de la ségrégation, les évolutions régulièrement décroissantes ne sont observées dans ce travail que pour les immigrés venus d'Espagne et d'Italie. Les immigrés venus d'Afrique ou de Turquie se caractérisent non seulement par des niveaux de ségrégation bien plus forts mais également par des évolutions plus contrastées, difficilement interprétables en termes d'assimilation spatiale. La multiplication des outils de mesure ainsi que des zones géographiques analysées met en évidence la complexité de l'analyse quantitative de la ségrégation spatiale et la diversité des facettes de ce phénomène.

Au sein des travaux divers et multidisciplinaires sur la ségrégation, les inégalités de distribution spatiale entre les populations immigrées ou issues de l'immigration et les populations natives occupent une place centrale. Toute une tradition de sociologie urbaine, dont les racines peuvent être trouvées dans les travaux pionniers de l'École de Chicago, s'est penchée sur la question de l'expérience et de la perception de la ségrégation des minorités ethniques ou raciales dans les grandes villes américaines (Massey, 1985). En Grande-Bretagne, dès l'apparition des premiers recensements, les chercheurs en sciences sociales ont mené le même type de recherche, notamment dans le contexte d'une migration soutenue en provenance des pays du *Commonwealth*. C'est essentiellement dans ces deux pays que l'on trouve une littérature abondante sur les inégalités urbaines entre groupes ethniques. En France, les travaux quantitatifs sur ce type de problématique sont très rares. Ce manque de connaissance empirique contraste avec des discours politiques et sociaux de plus en plus fréquents sur la ghettoïsation de la France, l'ethnicisation des rapports sociaux, l'urbanisme affinitaire et le séparatisme (Donzelot, 1999 ; Maurin, 2004).

Que peut-on dire aujourd'hui de l'ampleur de la ségrégation des populations immigrées en France et que sait-on de son évolution objective ? En dépit d'une longue tradition française de travaux quantitatifs sur les inégalités spatiales (Tabard, 1993 ; Martin-Houssart et Tabard, 2002 ; Oberti et Préteceille, 2004 ; Préteceille, 2006b), très peu d'attention a été accordée à la ségrégation liée à l'origine. Desplanques et Tabard (1991) ont été parmi les premiers à s'intéresser à la localisation de la population étrangère en France. Leurs résultats mettent en évidence une plus grande concentration des étrangers dans les communes de faible dynamisme démographique et en déclin économique. Depuis, les rares travaux qui fournissent des informations quantitatives suggèrent que l'origine migratoire, souvent mesurée par la nationalité, est l'un des principes de différenciation spatiale les plus saillants, et ce comparativement à la proportion de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, de non-diplômés, etc. Selon le recensement de 1990, la part de la population étrangère est parfois dix fois plus élevée dans certains quartiers que celle de la commune où ils sont situés (Castellan, Goldberger et Marpsat, 1992). Dans un travail exploitant l'enquête Emploi, Maurin (2004) montre que l'indicateur le plus élevé d'inégalité entre voisinages est la proportion des résidents étrangers (1). Dans une analyse récente, Préteceille trouve que la ségrégation des immigrés d'origine maghrébine « est de l'ordre de 150 % de la ségrégation sociale des ouvriers » (2006a, p. 207). Certaines analyses semblent aussi indiquer une augmentation de la ségrégation liée à l'origine au cours des dernières décennies. Dans une étude réalisée sur des données fines en Val de Seine et dans le 18^e arrondissement de Paris, qui repose sur un dépouillage systématique des patronymes et noms de naissance des résidents des communes concernées, Lagrange (2006) trouve que la ségrégation des familles venues du Maghreb et du Sahel s'est accrue dans ces quartiers, et relie ces résultats au déclin que l'on y observe de la mixité sociale. Enfin, dans un travail à l'échelle de la France, Pan Ké Shon (2006) montre que « la polarisation ethnique » a augmenté dans les zones urbaines sensibles, en raison notamment d'une forte progression des familles africaines. Ces travaux insistent tous sur la nécessité de mener des études sur les inégalités spatiales liées à l'origine.

Par ailleurs, mesurer la ségrégation des populations immigrées et analyser son évolution n'est pas uniquement important pour l'étude des inégalités de répartition spatiale ; il s'agit aussi de rendre compte d'une dimension fondamentale du processus d'intégration des immigrés. Depuis les travaux de l'École de Chicago sur la ville, le débat sur ce que Park, Burgess et McKenzie (1925) ont appelé l'« assimilation spatiale » a été très dynamique aux États-Unis au sein de la communauté des sociologues, mais aussi des géographes sociaux et plus récemment des économistes. Ces travaux s'intéressent essentiellement au lien entre l'évolution du processus d'intégration des

(1) Il n'y a quasiment aucun étranger dans près de 4 000 voisinages, soit un nombre de voisinages sans étrangers trois fois plus élevé

par rapport à celui que l'on observerait en l'absence de ségrégation selon la nationalité (Maurin, 2004, p. 17).

immigrés d'une part et leur distribution résidentielle dans le pays d'accueil d'autre part.

C'est ce type d'interrogation qui motive le présent article. Il analyse les données de cinq recensements successifs (1968, 1975, 1982, 1990 et 1999) afin de décrire l'ampleur et l'évolution de la ségrégation spatiale entre les immigrés et le reste de la population française. L'approche adoptée se situe donc à la croisée de la sociologie urbaine et de la sociologie de l'immigration. Les perspectives théoriques reliant l'espace au processus d'intégration des immigrés sont d'abord présentées, suivies d'un passage en revue des méthodes et données qui seront utilisées afin de mesurer la ségrégation des populations immigrées en France. La présentation des résultats insistera sur la polymorphie de la ségrégation spatiale et les fortes différences entre les groupes immigrés.

La dimension spatiale de l'intégration des immigrés : un siècle de recherche aux États-Unis

Les travaux sur l'intégration des immigrés dans une société d'accueil abondent aux États-Unis depuis le début du XX^e siècle ; ils se trouvent même aux fondements de la réflexion sociologique américaine. Au sein de ces travaux, il est possible de distinguer un paradigme théorique qui est resté dominant au moins jusqu'aux années 1960. Selon la théorie qualifiée parfois de classique (2), les populations issues de l'immigration se rapprocheraient des natifs, au fil du temps et des générations, jusqu'à devenir indiscernables de ces derniers (Kazal, 1995 ; Alba et Nee, 1997 ; Safi, 2006). L'hypothèse centrale de ce paradigme théorique, qui trouve ses racines dans les travaux de l'École de Chicago, suppose l'existence d'un processus naturel par lequel divers groupes ethniques partagent une culture. Ce processus consisterait en une perte progressive de la culture d'origine à l'avantage de celle du pays d'accueil et, une fois démarré, il mènerait inévitablement et irréversiblement à l'assimilation (3). Dans les travaux de l'École de Chicago, ce processus naturel s'opérerait aussi dans l'espace ; l'« assimilation spatiale » est un versant fondamental du paradigme classique de l'intégration (Park, 1925,

(2) Dans la lignée de plusieurs travaux sur l'intégration des immigrés, il est possible de regrouper sous l'appellation « théorie classique d'assimilation » les travaux qui conçoivent l'intégration des immigrés comme convergence des caractéristiques des migrants et de leurs descendants vers celles de la société d'accueil. Il s'agit de ce que les travaux américains appellent également *straight line assimilation* (Gans, 1997 ; Alba et Nee, 2003). Même si cette approche était – et reste dans une certaine mesure – dominante, il convient de souligner

que, dès le début du XX^e siècle, différentes conceptions de l'assimilation existaient aux États-Unis et peuvent être distinguées selon trois directions théoriques : *Anglo-conformity* ou *Americanisation*, le modèle du *Melting pot* et le modèle du pluralisme ethnique (Abramson, 1994).

(3) Dans cet article, les termes assimilation et intégration sont utilisés de manière interchangeable. Pour une discussion de la distinction entre les deux, on peut se référer à Safi (2006).

1952 ; Park, Burgess et McKenzie, 1925). En effet, dans un désir de se rapprocher des sciences dures, typique de la sociologie de la période, l'École de Chicago cherchait à relier les processus sociaux d'interaction et d'assimilation à la distribution dans l'espace (4). Cette hypothèse de l'assimilation spatiale a servi de fil conducteur à de nombreux travaux sur la ségrégation des minorités ethniques aux États-Unis (Lieberson, 1961, 1963 ; Massey et Denton, 1985 ; White, Biddlecom et Guo, 1993).

Deux variables principales constituent la clé de voûte du modèle de l'assimilation spatiale (Fong et Wilkes, 1999). La première est la durée de séjour ou l'ancienneté des vagues migratoires. Les « modèles d'invasion et de succession » développés par les travaux de Chicago présentent ici une influence primordiale : selon ces modèles, l'installation des immigrants dans les quartiers centraux de la ville débute toujours par une période de conflit qui s'atténuerait au fur et à mesure que l'espace urbain devient de plus en plus partagé. Ainsi, la ségrégation n'est qu'un point de départ, et c'est la « déségrégation » qui caractérise la dynamique de l'assimilation. La seconde variable réside dans ce que la littérature anglo-saxonne appelle le *socioeconomic achievement* des migrants ou leur mobilité sociale. L'assimilation spatiale repose sur l'hypothèse selon laquelle les immigrants sont capables de convertir leur ascension socioéconomique en « gain spatial » (*spatial outcome*) (Massey et Denton, 1985). Ainsi, la théorie de l'assimilation spatiale suppose l'existence d'un lien entre la distance spatiale et la distance sociale ; tout se passe comme si l'on pouvait évaluer l'état d'avancement du processus d'assimilation des immigrants en mesurant le degré de leur ségrégation résidentielle.

De nombreux auteurs ont contesté cette forte corrélation supposée entre distance sociale et distance spatiale. Certains géographes ont même qualifié la théorie classique d'assimilation d'« aspatiale » (Peach et Smith, 1981). On peut en effet penser que l'assimilation spatiale a paradoxalement conduit à une négligence de l'espace dans les travaux théoriques et empiriques ultérieurs sur l'intégration des immigrants. À titre de preuve, force est de remarquer que, dans l'une des formalisations les plus abouties du paradigme de l'assimilation (5), Gordon (1964) décompose le processus en sept étapes, n'accordant aucune place à la problématique spatiale. Elle semble en effet complètement gommée par cette dimension composite que Gordon qualifiait de structurelle, absorbant toute forme d'interaction économique et sociale entre les groupes minoritaires et les membres du *central core*. Par opposition aux sociologues

(4) En témoigne le paragraphe suivant écrit par Park et Burgess et cité dans l'introduction de l'ouvrage *Ethnic segregation in cities* : « Reduce all social relations to relations of space and it would be possible to apply to human relations the fundamental logic of the physical sciences. Social phenomena would be reduced to the elementary movement of individuals, just as physical phenomena, chemical

action, and the qualities of matter, heat, sound and electricity are reduced to the elementary movements of molecules and atoms. » (Peach, Robinson et Smith, 1981, p. 17).

(5) Alba et Nee qualifient le travail de Gordon de « canonique » (2003, p. 23). Pour plus d'informations sur l'ouvrage de Gordon, on peut se référer à Safi (2006, p. 37).

qui sous-estimaient la dimension ethnique de la différenciation spatiale en rattachant le processus d'intégration des immigrés à la « déségrégation », les géographes ont très tôt montré la persistance de la ségrégation comme donnée caractéristique des sociétés pluriethniques ou multiculturelles. Cette omission de l'élément spatial, les géographes l'attribuent à la nature même des questions posées par les sociologues (Peach et Smith, 1981). Si, au lieu de s'interroger sur les processus qui caractérisent l'assimilation, on s'intéressait plutôt aux mécanismes par lesquels les minorités préservent leurs spécificités culturelles et ethniques dans une société d'accueil, alors les stratégies spatiales des agents acquerraient une importance évidente. Quand un groupe est de taille réduite par exemple, l'enclave résidentielle peut sembler la stratégie la plus efficace pour augmenter la probabilité d'interaction. Une autre question importante, symétrique à la précédente, concerne les mécanismes qui amènent une société d'accueil à exclure une ou plusieurs minorités ethniques et à les écarter de ses ressources institutionnelles, économiques et sociales. Là aussi, la stratégie spatiale ressort comme un élément fondamental du comportement des agents ; les exclusions spatiale et sociale vont de pair et résultent au moins en partie d'une discrimination plus ou moins institutionnalisée et d'une position durablement défavorisée sur le marché résidentiel. C'est d'ailleurs autour de ces deux types de problématiques (les enclaves ethniques et les discriminations résidentielles) que se structurent les principales critiques à l'encontre du modèle de l'assimilation spatiale.

D'abord, de nombreux travaux récusent le caractère spontané de la déségrégation, notamment dans un contexte où les pratiques discriminatoires structurent l'accès au logement. En effet, la notion de « système urbain naturel », qui se trouve aux fondements de l'assimilation spatiale, ne fait aucun cas de l'existence de facteurs objectifs qui maintiennent la ségrégation de manière plus ou moins consciente ; il s'agit, par exemple, des stratégies d'acteurs du marché immobilier, des politiques urbaines, des comportements discriminatoires de certains propriétaires, etc. Dans ce contexte, le temps peut parfois n'avoir aucun effet, voire renforcer les inégalités. C'est l'exemple de la ségrégation raciale aux États-Unis qui va servir d'angle d'attaque de la théorie spatiale de l'assimilation : alors que les Noirs-Américains constituent la minorité la plus ancienne, cette dernière est aussi la plus ségréguée (Massey et Denton, 1987 ; Ross, 2003). Plusieurs travaux montrent que la ségrégation raciale baisse à un rythme excessivement lent (6) (Logan, Stults et Farley, 2004) et que, même lorsque leur situation socioéconomique s'améliore ou qu'ils appartiennent à la classe moyenne, les Noirs résident toujours dans des quartiers moins favorisés que les Blancs (Alba et Logan, 1993 ; Logan, Zhang et Alba, 2000). Dans leur ouvrage devenu une référence des travaux sur la ségrégation raciale aux États-Unis, la démonstration que font Massey et

(6) Dans leur analyse de l'évolution de la ségrégation entre 1980 et 2000, Logan, Stults et Farley montrent que, étant donné le caractère très peu prononcé de la baisse de l'indice de ségrégation (de l'ordre de 4 à 5 points par

décennie), il faudrait attendre un demi-siècle pour obtenir une parité éventuelle entre la ségrégation des Noirs et celle des populations hispaniques – qui, soulignons-le, sont parmi les minorités ethniques les plus ségréguées.

Denton (1993) des causes de la pauvreté durable des Noirs-Américains accorde une importance centrale aux « frontières raciales » opérées par le phénomène de ségrégation résidentielle. La lecture sociohistorique qu'ils proposent de la dynamique ségrégationniste dénie son caractère naturel : la ségrégation raciale n'a pas toujours existé aux États-Unis, les villes américaines sont même plus ségréguées à la fin du XX^e siècle qu'elles ne l'étaient dans la période de la Guerre civile ou dans les débuts des années 1900. Les auteurs insistent ainsi sur le fait que la ségrégation raciale est le fruit d'une politique officielle ou non de discrimination – et d'absence d'une véritable politique de lutte contre les discriminations. De nombreux travaux empiriques, notamment d'inspiration économique, mettent également l'accent sur le lien entre ségrégation et discrimination. Il est d'ailleurs assez instructif d'examiner l'évolution du point de vue des économistes sur ce sujet. Alors que le cadre « classique » prédit, d'après des mécanismes d'équilibre de l'offre et de la demande, la disparition de la ségrégation ethnique et raciale, les travaux en économie ont été contraints, devant la persistance des inégalités spatiales, à introduire la ségrégation dans le cadre de l'économie rationnelle. Nombreux sont les économistes qui affirment aujourd'hui que les explications de la ségrégation se situent en dehors du marché (Arrow, 1998 ; Loury, 1998). Les chercheurs, dans ce domaine, font appel de plus en plus à des concepts sociologiques tels que les interactions sociales ou les réseaux (Schelling, 1980 ; Akerlof, 1997) pour analyser la ségrégation spatiale et plus généralement les questions des discriminations (Yinger, 1976 ; Taylor, 1979).

La seconde série de critiques insiste sur la nécessité de prendre en compte les stratégies résidentielles des acteurs. Dans cette littérature, il est essentiel de séparer l'autoségrégation (Aldrich *et al.*, 1981), qui se manifeste notamment par la formation d'enclaves ethniques, de l'impossible mobilité de certains agents, qui se traduit plutôt par une ségrégation « infériorisante » (Logan, Zhang et Alba, 2002). Pour distinguer ces deux formes de ségrégation spatiale, il faut d'abord s'affranchir de certaines prénotions qui dominent les travaux sur la ségrégation : l'association de la ségrégation à la pauvreté et la croyance qu'elle présente des conséquences néfastes sur les groupes et les individus (Kantrowitz, 1981). Les travaux sur les enclaves ethniques montrent que ces dernières peuvent constituer des sources de capital social pour leurs membres favorisant leur insertion socioéconomique (Zhou et Logan, 1989 ; Zhou, 1992 ; Zhou et Carl, 1994 ; Borjas, 1995, 1998 ; Edin, Fredriksson et Åslund, 2003). De nombreux travaux empiriques ont apporté des preuves que certains groupes peuvent se concentrer dans des zones désirables, par exemple dans certaines banlieues aux États-Unis, même lorsque l'assimilation spatiale, au sens du mélange avec la majorité, leur est accessible (Logan, Zhang et Alba, 2002). Selon ces travaux, vivre dans un environnement ethnique n'est pas, comme le suggère l'École de Chicago, utile uniquement dans la première phase d'installation des migrants ; cela peut aussi découler d'une stratégie résidentielle de migrants durablement établis et accédant à une forme de mobilité sociale.

En France, le débat sur la ségrégation liée à l'origine est bien moins armé en preuves empiriques. Si de nombreuses analyses, souvent qualitatives, ont abordé la question de la ségrégation des populations issues de l'immigration et montré parfois son effet néfaste sur la réussite scolaire et professionnelle (Dubet et Lapeyronnie, 1992 ; Lepoutre, 1997), les informations générales sur son niveau et son évolution sont rares et clairsemées. Ce retard est certainement dû à la pauvreté des données qui se prêtent à l'étude de ce type de ségrégation. On ne peut par exemple pas parler de travaux sur la ségrégation ethnique (7) en France puisque le seul critère susceptible d'être étudié via les données de recensement est celui du pays de naissance permettant de distinguer les immigrés des natifs. Seule la ségrégation spatiale des premières générations de migrants se prête donc à une étude quantitative (8). À titre de comparaison, aux États-Unis, l'*US census bureau* publie à chaque recensement des informations sur le niveau de ségrégation pour de nombreux groupes ethniques et raciaux en se fondant sur des variables autodéclarées d'appartenance raciale ou d'ethnicité (*ancestry*), et ce indépendamment de la génération de migrants. Ces informations sont aussi disponibles de manière publique sur le site de nombreuses universités et instituts de recherche (9). Néanmoins, et même compte tenu des carences objectives du système statistique, la rareté de travaux sur ces questions demeure surprenante. Les données de recensement, en dépit de leurs nombreux défauts lorsqu'il s'agit de mesurer la ségrégation, permettent de fournir quelques précieux résultats. On peut aussi penser que, difficultés statistiques mises à part, le retard dans la mesure de la ségrégation ethnique en France est dû au fait que, pendant longtemps, la seule manière légitime de travailler sur la ségrégation spatiale était de la concevoir comme l'expression physique des inégalités sociales entre classes. Comme l'exprime Paugam, la « disqualification spatiale » s'ajoute à la « disqualification sociale » que connaissent les habitants de certains quartiers défavorisés (2005, p. 188). Mais ces quartiers ne souffrent-ils pas aussi d'une sorte de « disqualification ethnique » ?

Enfin, si dans cet exposé du lien entre intégration et ségrégation on fait surtout appel à des références américaines, il est important de mettre l'accent sur les différences structurelles entre la France et les États-Unis quant à l'ampleur et la nature des phénomènes de ségrégation. En effet, de nombreux auteurs l'ont souligné, rapprocher les « ghettos » noirs décrits et observés

(7) Par ségrégation ethnique, on entend ici la ségrégation mesurée par des critères liés à l'origine sans que celle-ci soit repérée par des caractéristiques strictement migratoires (pays de naissance). Dans les travaux américains, ce type de ségrégation est étudié en parallèle à la ségrégation raciale et concerne les populations issues de l'immigration au sens très large du terme. Ces populations peuvent en effet comprendre les migrants eux-mêmes mais aussi leurs descendants, voire les descendants de leurs descendants, du moment où ils s'identifient en tant qu'appartenant à un groupe

ethnique dans le recensement.

(8) Ce travail préfère ainsi parler de ségrégation des populations immigrées plutôt que de ségrégation ethnique, les groupes concernés par cette étude se différenciant uniquement par l'origine migratoire.

(9) Voir les données publiées en ligne par l'*US census bureau* ou encore les chiffres et les rapports du *Population studies center* de l'université de Michigan et ceux du *Lewis Mumford center* de l'université d'Albany, disponibles en ligne également.

outré-Atlantique et la situation de certaines banlieues françaises, par exemple, serait un amalgame trompeur. S'il est vrai, comme l'écrit Wacquant (1992, 2005), que rapprocher les mécanismes de ségrégation en France par rapport aux États-Unis, c'est méconnaître la spécificité historique de la division raciale de la société américaine, il peut aussi sembler important de souligner l'existence en France d'une logique de ségrégation liée à des critères ethniques et raciaux sans pour autant pousser la comparaison jusqu'à l'usage du concept de ghetto. D'ailleurs, dans la comparaison qu'il fait entre La Courneuve et le ghetto noir de Chicago, Wacquant parle lui-même de nombreux points communs : forte concentration de minorités, forte stigmatisation sociale des résidents, identification explicite des enclaves comme telles à la fois par ceux qui y vivent et ceux qui les évitent, etc. Utiliser des références américaines pour parler de la ségrégation liée à l'origine en France n'est pas une manière d'aligner la réalité sociologique française sur celle des États-Unis. Il s'agit plutôt de souligner la nécessité d'étudier en France – comme cela a été fait aux États-Unis et continue d'ailleurs à l'être – la relation épineuse existant entre ségrégation ethno-raciale et d'autres mécanismes d'exclusion sociale.

Face à ces difficultés inhérentes à l'analyse de la ségrégation liée à l'origine en France, cet article se propose d'aborder cette question plutôt sous le prisme du problème sociologique de l'intégration des immigrés. Il fournit une étude descriptive de l'évolution de la ségrégation de ces populations sur une longue période. Les questions sous-jacentes aux analyses proposées sont les suivantes : les populations immigrées connaissent-elles une forme d'assimilation spatiale en France ? Quelles différences y a-t-il entre le niveau de ségrégation des différents groupes immigrés et comment les interpréter ? Est-ce que les groupes immigrés les moins favorisés sont plus ségrégués que les autres ? Avant de tenter de fournir des réponses à ces questions, un passage en revue méthodologique de la mesure de la ségrégation est proposé.

Mesurer la ségrégation : la synthèse d'un long débat méthodologique

Le projet de mesure de la ségrégation spatiale doit se confronter à une multitude de choix méthodologiques. Avant de les présenter, il convient de s'accorder sur une définition du phénomène que l'on cherche à mesurer. Dans une appréhension neutre de la ségrégation, on peut distinguer deux composantes du concept (Brun, 1994) : une forte spécificité sociale (en l'occurrence ethno-raciale) et une frontière spatiale. Cette définition ne formule aucune hypothèse normative sur les conséquences de ce lien entre spécificité sociale et frontière spatiale. L'idée sous-jacente est donc de mesurer une inégalité de distribution entre deux ou plusieurs groupes – par exemple un groupe minoritaire A et un groupe majoritaire B – dans l'espace.

Le débat méthodologique entre sociologues, économistes et géographes autour de la question de la mesure de la ségrégation est très dynamique depuis

près d'un demi-siècle (Préteceille, 2006a, p. 200). Ce débat porte principalement sur quatre choix méthodologiques :

– le choix des catégories de population entre lesquelles la ségrégation doit être mesurée ;

– le choix de la zone géographique dans laquelle la mesure de ségrégation fait sens (l'ensemble du territoire national, les zones métropolitaines, les villes, etc.) ;

– le choix de l'unité géographique ou l'échelle qui détermine le principe de décomposition de l'espace, et c'est notamment ce point qui a fait couler le plus d'encre ;

– le choix de l'outil statistique permettant de décrire le caractère plus ou moins ségrégué de l'espace une fois ces trois critères fixés.

Lorsque le chercheur travaille sur les données françaises actuellement disponibles pour traiter la question de la ségrégation liée à l'origine, peu de latitude s'offre à lui concernant les trois premiers choix. Les seuls groupes sur lesquels il est possible de travailler à partir des données de recensement sont les différents groupes immigrés définis par des critères objectifs de nationalité à la naissance et de pays de naissance. Aussi, dans toutes les analyses qui seront présentées dans ce travail, la population majoritaire est la population des Français de naissance et la population minoritaire est celle des Français par acquisition et des étrangers (10). Deux niveaux de ségrégation seront alors calculés : la ségrégation entre les Français de naissance et l'ensemble des immigrés, et celle qui caractérise chacun des groupes immigrés. Ces derniers sont définis par l'origine nationale de leurs membres (11). Pour certains pays d'origine, les immigrés résidant en France sont peu nombreux. Ainsi, même avec les données de recensement, les effectifs obtenus dans de petites zones géographiques sont parfois proches de zéro. Les analyses par origine nationale ne peuvent donc être conduites que pour les pays suffisamment représentés ; c'est le cas de l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. L'Europe de l'Ouest (à l'exclusion de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal), l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam), l'Afrique subsaharienne et l'Europe de l'Est ont été également introduites dans l'analyse, sans distinguer toutefois les origines nationales.

Quant à la zone géographique d'intérêt, la ségrégation est d'abord étudiée dans les huit plus grandes aires urbaines (12) en France. Il s'agit des aires

(10) Selon la définition officielle, être immigré, c'est être né étranger à l'étranger. Dans le présent travail, nous avons choisi comme groupe de référence les Français de naissance et qualifions alors de populations immigrées toutes les autres catégories de populations. Cela revient à inclure les personnes étrangères nées sur le territoire français, issues majoritairement de la seconde génération.

(11) Nationalité antérieure pour les Français par acquisition et nationalité à la date

du recensement pour les étrangers.

(12) Les aires urbaines sont définies par l'Insee comme un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine), dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Cette notion est la plus proche des *metropolitan areas* utilisés dans les travaux sur la ségrégation aux États-Unis.

urbaines de Paris, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Lille, Toulouse, Nice, Bordeaux et Strasbourg. Cela permet de décrire l'évolution de la ségrégation des immigrés dans les principaux espaces urbains en France. L'analyse se focalise ensuite sur le cas de la région parisienne. Afin de tester la robustesse des résultats, ces derniers sont comparés en modifiant le zonage choisi et en multipliant les outils de mesure.

L'unité géographique retenue dans les indices proposés est la commune de résidence (13). Ce critère est critiquable essentiellement pour deux raisons. La première réside dans le fait qu'il s'agit d'un découpage administratif plus ou moins arbitraire qui ne correspond pas toujours à la perception que les individus ont de l'espace et introduit une discontinuité artificielle dans la mesure de la ségrégation. La seconde critique porte sur les tailles des communes, très disparates en France. Or, il est préférable de disposer d'unités géographiques de taille comparable, notamment quand on calcule des indices d'inégalité de distribution. Néanmoins, travailler sur des échelles spatiales plus fines à partir des données de recensement (par exemple au niveau de l'IRIS) est pour le moment impossible lorsque l'on s'intéresse à des groupes d'origine définis de manière détaillée. L'obligation de choisir la commune comme unité de mesure dans ce travail en constitue l'une des principales limites, d'autant plus que, lorsque l'on parle de ségrégation, les représentations sociales sont de suite rattachées à des « cités » et des « quartiers défavorisés » qui peuvent coexister au niveau infracommunal avec d'autres zones résidentielles plus aisées (14).

Enfin, c'est le quatrième choix, à savoir celui qui porte sur les outils statistiques de calcul, qui mérite le plus de développement. Il a en effet alimenté un long débat sur la pertinence de tels ou tels indices proposés par des chercheurs pour décrire la ségrégation spatiale. Une littérature très abondante s'intéresse à ces questions ; elle compare les différentes méthodes, souligne leurs avantages et leurs inconvénients et propose des avancées et des améliorations (15). Face à cette profusion méthodologique ayant parfois conduit à des controverses techniques plus ou moins virulentes, l'une des principales conclusions est que la notion de ségrégation recouvre des réalités diverses et hétérogènes. Aussi, alors que pendant longtemps les méthodologues se sont concurrencés dans la recherche du meilleur indice (16), il existe aujourd'hui une quasi-unanimité au sein du cercle scientifique plaçant pour un usage multiple et diversifié de plusieurs types d'indices, les groupes pouvant être ségrégués les uns par rapport aux autres de diverses manières. Dans un article qui dresse une excellente synthèse du débat méthodologique sur la mesure de la ségrégation,

(13) Pour Paris, Marseille et Lyon, les arrondissements sont considérés comme des unités spatiales.

(14) On peut citer par exemple les travaux de Lagrange (2006) sur le 18^e arrondissement de Paris, les travaux de Simon (2000) sur le quartier de Belleville ainsi que les travaux plus anciens de Oberti (1995) sur Nanterre.

(15) Pour un compte rendu approfondi de la littérature méthodologique sur les indices de ségrégation, voir Bernard (2003).

(16) Les argumentaires pour défendre l'usage de tel ou tel indice reposent sur la vérification d'un certain nombre de propriétés mathématiques gages de la robustesse de la méthode de calcul (Hutchens, 2001).

Massey et Denton (1988a) insistent sur la multidimensionnalité de cette notion et attirent l'attention des chercheurs sur les insuffisances de tel ou tel indice choisi de manière unilatérale. Les auteurs distinguent cinq dimensions principales de la ségrégation spatiale, séparables conceptuellement mais fortement imbriquées et corrélées dans la réalité empirique. Ces dimensions sont : l'inégalité (*unevenness*), le contact (*exposure*), le regroupement (*clustering*), la concentration et la centralisation. Après quelques indications générales sur le niveau de concentration, le travail empirique ci-dessous se focalise sur les trois premières dimensions de la ségrégation (inégalité, contact et regroupement) (17). Sans rentrer dans les détails techniques de calcul, les lignes suivantes présentent le principe d'interprétation des trois premières séries d'indices (18).

Au regard de la première dimension (*unevenness*), c'est l'aspect inégal de la distribution spatiale des individus dans différentes unités qui prime. Une ségrégation nulle correspond ainsi au cas de figure où toutes les unités contiennent les mêmes proportions relatives d'individus de la majorité et de la minorité ; il s'agit des proportions globales dans tout l'espace urbain. La mesure la plus répandue de la ségrégation au sens de l'inégalité de distribution est celle qui utilise l'indice de *dissimilarité*, dont le premier usage remonte aux travaux classiques de Duncan et Duncan (1955). Cet indice, compris entre 0 (absence de ségrégation) et 1 (tous les membres de la minorité sont confinés dans une seule unité), se prête à une interprétation intuitive : il indique la proportion d'individus de la minorité qui devraient se déplacer (changer d'unité), sans être remplacés, afin d'arriver à une situation de ségrégation nulle. Il fut utilisé par plusieurs sociologues et géographes et critiqué par de nombreux autres, notamment en raison de sa sensibilité à la taille des unités. Il accorde en effet plus de poids aux unités ayant les effectifs les plus élevés (James et Tauber, 1985).

Par opposition à cette vision abstraite de la ségrégation qui repose sur des hypothèses théoriques d'homogénéité distributionnelle, de nombreux auteurs ont plaidé pour une catégorie d'indices qui mesure l'expérience vécue de la ségrégation. Ces indices, appelés indices de *contact*, reflèteraient le degré auquel différents groupes partagent des zones résidentielles dans la ville. Ils se fondent alors sur une mesure de l'interaction entre les membres de la majorité et ceux de la minorité au sein d'une zone résidentielle. Aussi, contrairement aux indices d'inégalité, les indices de contact ne tiennent pas compte de la notion de taille relative des unités, mais plutôt de celle de la taille relative des groupes (Blau, 1977). En effet, quel que soit le niveau d'inégalité de la distribution, les membres d'une minorité peuvent connaître une forte probabilité de contact avec ceux de la majorité si leur proportion est très faible dans une majorité d'unités. Deux indices de contact sont particulièrement répandus

(17) La centralisation ne sera pas traitée, étant plus spécifique à la forme de la ségrégation spatiale aux Etats-Unis, et notamment la concentration des minorités ethniques dans les

quartiers défavorisés des centres-ville.

(18) Les formules de calcul des indices sont présentées en Annexe.

dans la littérature : l'indice d'*interaction* et l'indice d'*isolement*. Le premier représente la probabilité qu'un individu d'un groupe A partage son unité avec un membre du groupe B. Il repose sur l'idée que la proximité physique augmente la probabilité de contact avec autrui. L'indice d'isolement représente la probabilité qu'un individu partage son unité avec un individu du même groupe.

En plus des inégalités de distribution et de contact, plusieurs travaux mettent l'accent sur la nécessité de considérer la distribution géographique non plus des individus mais des zones ségréguées, et notamment leur plus ou moins forte proximité. La dimension de *regroupement* (*cluster*) de la ségrégation est celle qui s'intéresse au degré de proximité des quartiers où la minorité est ségréguée. Il s'agit donc de prendre en compte la contiguïté éventuelle des unités où la minorité est fortement représentée. Plus ces unités sont proches les unes des autres, et plus elles forment un bloc entier ségrégué. Ces indices sont ainsi adaptés à l'analyse du phénomène de ghettoïsation et ont surtout été utilisés par des géographes. Au sein de cette catégorie, l'indice le plus répandu est celui qui mesure le regroupement absolu. Son calcul repose sur une matrice de contiguïté dont les éléments valent 1 si les unités i et j sont contiguës, et 0 sinon (19). Certains travaux utilisent également l'indice de proximité spatiale, plus facilement interprétable : il s'agit de la moyenne des proximités intergroupes pondérée par la part de chaque groupe dans la population totale.

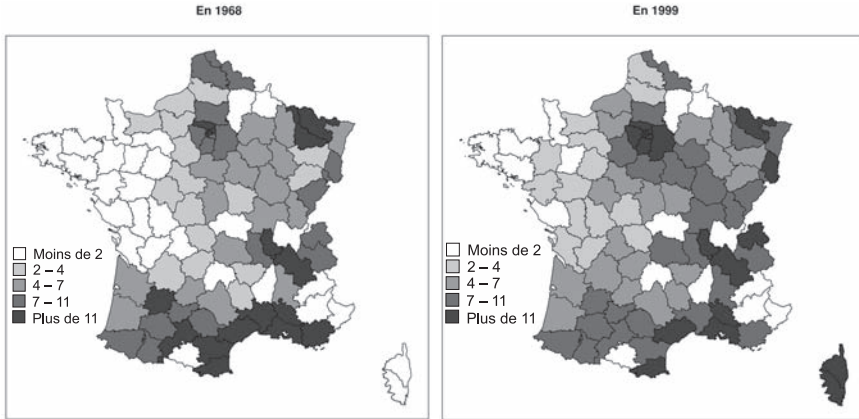
Ainsi, ces différentes dimensions de la ségrégation permettent de rendre compte de la complexité de toute entreprise de mesure des inégalités de répartition spatiale ; distribution inégale et dissimilarité, partage d'unité spatiale et contact, regroupement et enclave, etc. Si ces dimensions sont fortement corrélées, leurs mesures sont souvent présentées de manière simultanée dans les travaux méthodologiquement solides sur ces questions (Massey et Denton, 1987, 1988b).

Évolution de la ségrégation des immigrés en France (1968-1999)

La distribution des populations immigrées sur le territoire national s'explique en grande partie par des facteurs historiques (Noiriel, 2002). Dans tous les pays d'immigration, les vagues migratoires ne se répartissent pas de manière homogène sur le territoire, et il s'agit là d'un processus autogénérateur. Historiquement, les zones qui accueillent les premières vagues migratoires sont les destinations privilégiées des vagues migratoires ultérieures. Les cartes de la Figure I représentent les départements français en 1968 et 1999 en leur attribuant une couleur d'autant plus foncée que la proportion des immigrés y est élevée.

(19) Des matrices de distance entre le centre de l'unité i et celui de l'unité j peuvent aussi parfois être utilisées pour calculer ces indices.

FIGURE I. – *Pourcentage des populations immigrées dans les départements Français*



Source : Recensements de la population en 1968 et 1999, Insee.

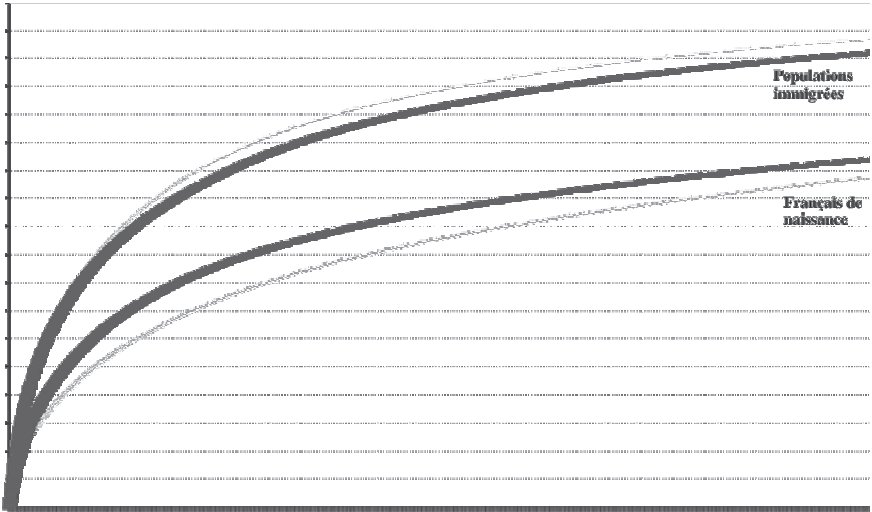
Note : Pour chacune des deux dates, les départements ont été séparés en cinq parties correspondant aux quintiles (arrondis) de la distribution de la proportion des populations immigrées en 1968.

Ainsi, sur une période d'environ trente ans, la géographie de l'immigration a peu changé : la France immigrée est plutôt à l'Est, et les départements qui accueillent le plus d'immigrés sont ceux de la région parisienne et du Sud-Est de la France. Toutefois, l'évolution semble indiquer une plus grande concentration : les départements de la région Île-de-France concentrent encore plus d'immigrés en 1999 qu'en 1968. Ce phénomène de concentration est aussi observable à l'échelle des communes : la Figure II représente, séparément pour les Français de naissance et les immigrés, la proportion résidant dans les K communes les plus peuplées pour chacune des deux catégories de population en France. En faisant varier K de 1 jusqu'à 2 000 (par exemple), des courbes continues de la proportion associée à chaque valeur de K sont tracées pour chaque date du recensement.

On voit ainsi que la courbe des Français de naissance est toujours en-deçà de la courbe des populations immigrées, quelle que soit l'année. En 1968, dans les 300 communes les plus peuplées par des Français de naissance, résident 36,8 % de l'ensemble de la population des Français de naissance en France. Le chiffre est de 51,2 % pour les populations immigrées. De plus, l'écart semble se creuser entre les deux populations ; en 1999, ces chiffres s'élèvent à 30,6 % pour les Français de naissance et à 53,2 % pour les populations immigrées. Alors que, pour les Français de naissance, la courbe se déplace vers le bas avec le temps, l'évolution est contraire pour les immigrés. Si la concentration des populations immigrées semble baisser aux

États-Unis (20), en France ces chiffres indiquent que ce sont toujours les mêmes zones géographiques qui attirent les immigrés et qu'elles le font de plus en plus sur la période. L'histoire soutenue de l'immigration américaine a entraîné une diversification accrue des zones d'accueil qui ne trouve pas vraiment d'équivalent en France.

FIGURE II. – *Évolution de la concentration dans les communes les plus peuplées par les Français de naissance et par les immigrés*



Source : Recensements de la population en 1968 et 1999, Insee.

Lecture : En 1968, les 300 communes où résident le plus de Français de naissance concentrent 36,8 % de l'ensemble de la population des Français de naissance.

Comme il est d'usage dans les travaux classiques sur la ségrégation, c'est l'indice de dissimilarité qui sera retenu pour représenter la dimension inégalitaire de la distribution des populations immigrées. Les calculs sont réalisés dans les huit plus grandes aires urbaines de France. Chaque aire urbaine comprend entre une centaine de communes (97 pour Marseille) et plus de 1 600 communes (pour Paris). Les indices sont obtenus à partir des recensements de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Le Tableau I permet de comparer l'évolution de l'indice de dissimilarité au sein des différentes aires urbaines sur la période. On mesure alors l'écart par rapport à une situation théorique où, dans chaque aire urbaine, toutes les communes auraient une proportion équivalente d'immigrés.

(20) Les deux synthèses des travaux empiriques sur l'immigration publiées par Massey (1981) et plus tard par Waters et Jiménez (2005), dans l'*Annual review of*

sociology, montrent que les régions d'installation des nouvelles vagues migratoires sont de plus en plus diversifiées.

TABLEAU I. – *Indices de dissimilarité dans les huit plus grandes aires urbaines en France*

	1968	1975	1982	1990	1999		1968	1975	1982	1990	1999
Bordeaux						Marseille					
Afrique subsaharienne	0,43	0,45	0,43	0,38	0,36	Afrique subsaharienne	0,42	0,31	0,43	0,45	
Algérie	0,37	0,37	0,37	0,38	0,39	Algérie	0,41	0,35	0,38	0,37	
Asie du Sud-Est	0,36	0,50	0,42	0,36	0,35	Asie du Sud-Est	0,30	0,30	0,38	0,32	
Espagne	0,17	0,18	0,19	0,15	0,14	Espagne	0,23	0,21	0,17	0,16	
Europe de l'Est	0,19	0,25	0,26	0,22	0,23	Europe de l'Est	0,20	0,20	0,18	0,21	
Europe de l'Ouest	0,18	0,20	0,24	0,21	0,26	Europe de l'Ouest	0,17	0,19	0,19	0,20	
Italie	0,20	0,23	0,23	0,19	0,20	Italie	0,14	0,13	0,13	0,13	
Maroc	0,39	0,36	0,41	0,35	0,32	Maroc	0,32	0,28	0,26	0,28	
Portugal	0,31	0,26	0,26	0,23	0,21	Portugal	0,39	0,34	0,27	0,25	
Tunisie	0,41	0,46	0,48	0,43	0,47	Tunisie	0,23	0,26	0,28	0,30	
Turquie	0,48	0,48	0,49	0,48	0,45	Turquie	0,23	0,28	0,43	0,51	
Ensemble des immigrés	0,14	0,14	0,18	0,17	0,18	Ensemble des immigrés	0,16	0,16	0,18	0,20	
Lille						Paris					
Afrique subsaharienne	0,44	0,46	0,50	0,44	0,42	Afrique subsaharienne	0,47	0,38	0,36	0,34	0,34
Algérie	0,45	0,44	0,44	0,41	0,42	Algérie	0,36	0,34	0,35	0,34	0,35
Asie du Sud-Est	0,53	0,56	0,40	0,40	0,39	Asie du Sud-Est	0,38	0,39	0,39	0,41	0,39
Espagne	0,39	0,47	0,44	0,37	0,32	Espagne	0,27	0,27	0,26	0,24	0,21
Europe de l'Est	0,23	0,23	0,19	0,18	0,14	Europe de l'Est	0,27	0,28	0,28	0,27	0,25
Europe de l'Ouest	0,23	0,24	0,24	0,20	0,20	Europe de l'Ouest	0,25	0,28	0,32	0,31	0,33
Italie	0,39	0,42	0,39	0,36	0,34	Italie	0,22	0,21	0,20	0,20	0,19
Maroc	0,44	0,40	0,39	0,41	0,40	Maroc	0,42	0,37	0,37	0,35	0,35
Portugal	0,46	0,46	0,48	0,44	0,45	Portugal	0,37	0,25	0,21	0,20	0,21
Tunisie	0,41	0,43	0,49	0,45	0,44	Tunisie	0,40	0,37	0,38	0,37	0,36
Turquie	0,73	0,48	0,49	0,45	0,49	Turquie	0,45	0,43	0,45	0,47	0,49
Ensemble des immigrés	0,27	0,30	0,30	0,27	0,27	Ensemble des immigrés	0,17	0,17	0,19	0,20	0,21
Lyon						Strasbourg					
Afrique subsaharienne	0,40	0,39	0,37	0,39		Afrique subsaharienne	0,47	0,43	0,50	0,37	0,39
Algérie	0,27	0,30	0,32	0,35		Algérie	0,31	0,32	0,37	0,41	0,41
Asie du Sud-Est	0,42	0,53	0,43	0,42		Asie du Sud-Est	0,43	0,45	0,45	0,40	0,36
Espagne	0,26	0,27	0,25	0,24		Espagne	0,28	0,35	0,33	0,31	0,29
Europe de l'Est	0,24	0,22	0,23	0,24		Europe de l'Est	0,22	0,27	0,27	0,28	0,31
Europe de l'Ouest	0,20	0,24	0,25	0,26		Europe de l'Ouest	0,22	0,21	0,20	0,21	0,31
Italie	0,24	0,25	0,23	0,23		Italie	0,26	0,27	0,20	0,21	0,20
Maroc	0,40	0,33	0,35	0,36		Maroc	0,39	0,33	0,41	0,43	0,44
Portugal	0,44	0,30	0,24	0,25		Portugal	0,28	0,32	0,33	0,31	0,27
Tunisie	0,36	0,31	0,38	0,39		Tunisie	0,42	0,43	0,40	0,43	0,40
Turquie	0,49	0,37	0,44	0,50		Turquie	0,43	0,33	0,34	0,36	0,37
Ensemble des immigrés	0,21	0,22	0,24	0,24		Ensemble des immigrés	0,22	0,25	0,29	0,30	0,31
Nice						Toulouse					
Afrique subsaharienne	0,30	0,28	0,33	0,31	0,29	Afrique subsaharienne	0,35	0,38	0,45	0,48	0,44
Algérie	0,17	0,21	0,21	0,17	0,24	Algérie	0,29	0,28	0,36	0,37	0,39
Asie du Sud-Est	0,22	0,27	0,27	0,26	0,24	Asie du Sud-Est	0,33	0,33	0,38	0,36	0,33
Espagne	0,21	0,24	0,20	0,18	0,15	Espagne	0,12	0,14	0,15	0,13	0,12
Europe de l'Est	0,10	0,14	0,12	0,14	0,15	Europe de l'Est	0,21	0,23	0,23	0,24	0,26
Europe de l'Ouest	0,14	0,14	0,19	0,24	0,24	Europe de l'Ouest	0,21	0,25	0,28	0,28	0,26
Italie	0,10	0,07	0,06	0,06	0,09	Italie	0,35	0,33	0,28	0,25	0,24
Maroc	0,29	0,20	0,23	0,20	0,26	Maroc	0,27	0,28	0,36	0,32	0,35
Portugal	0,40	0,35	0,34	0,22	0,18	Portugal	0,23	0,29	0,29	0,23	0,17
Tunisie	0,20	0,19	0,14	0,15	0,21	Tunisie	0,32	0,36	0,43	0,42	0,44
Turquie	0,22	0,21	0,26	0,28	0,32	Turquie	0,33	0,37	0,50	0,50	0,49
Ensemble des immigrés	0,08	0,08	0,06	0,06	0,09	Ensemble des immigrés	0,13	0,09	0,13	0,13	0,15

Source : Recensements de la population en 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, Insee.

Note : Les données par arrondissement ne sont pas disponibles pour Lyon et Marseille en 1982. Les indices ne seront donc pas fournis par souci de comparabilité.

Même si la dynamique de la ségrégation est différente dans chacune des aires urbaines, les groupes les plus ségrégués sont les mêmes quasiment partout. Les Espagnols et Italiens sont les moins ségrégués, les Turcs et les Africains (notamment les immigrés venus de Tunisie et d'Afrique subsaharienne) les plus ségrégués. En 1999, les Turcs sont les plus ségrégués dans six des huit aires urbaines étudiées. Les Algériens, Tunisiens, Marocains et autres Africains occupent très souvent les têtes des classements. Les immigrés venus d'Asie du Sud-Est, qui se caractérisaient par de très forts indices en début de période, ont vu leur ségrégation baisser dans la majorité des aires urbaines étudiées en fin de période. Ils restent néanmoins fortement ségrégués à Paris et à Lyon, avec des indices supérieurs à 0,4. Plus généralement, Paris, Lyon, Lille et Strasbourg semblent caractérisées par des taux de ségrégation plus forts que Nice et Bordeaux. En 1999, l'indice de ségrégation record est de 0,51 : il est obtenu pour les Turcs à Marseille.

Quant à l'évolution de la ségrégation pour les différents groupes, les tendances les plus régulières sont à la baisse pour les Espagnols et les Italiens. Toutefois, leurs indices étant déjà bien faibles en début de période, la décroissance de la ségrégation pour ces groupes reste relativement modérée. Les Portugais sont aussi de moins en moins ségrégués, avec parfois des évolutions fortement marquées comme à Marseille ou à Paris, où leurs indices baissent de près de 40 % entre 1968 et 1999. En 1999, ils conservent toutefois des indices supérieurs à 0,4 à Lille. La légère croissance des indices calculés pour l'ensemble des immigrés suggère que la baisse des indices de dissimilarité pour les Européens du Sud est compensée par l'évolution de la ségrégation des autres groupes, notamment en ce qui concerne les vagues migratoires venues d'Afrique et d'Asie. Les indices calculés pour les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, par exemple, augmentent en fin de période à Marseille et à Lyon, après une baisse importante de la ségrégation entre 1968 et 1975. À Toulouse, ces populations ont connu une tendance fortement croissante de leurs indices qui ne s'inversera qu'à partir de 1990. À Paris, en revanche, la baisse est régulière tout au long de la période pour les Africains. Quant aux Turcs, les tendances à la baisse des indices en début de période sont vite inversées par des croissances relativement fortes (à Marseille, Nice, Lyon, Strasbourg et Paris). Entre 1990 et 1999, seules Bordeaux et Toulouse connaissent une décroissance des indices de dissimilarité des Turcs. Enfin, bien que leurs indices restent relativement modérés, les Européens de l'Ouest sont de plus en plus ségrégués à Paris, Nice, Bordeaux et Strasbourg en fin de période.

Ainsi, en France, au regard de l'indice de dissimilarité, les différences entre le niveau et l'évolution de la ségrégation sont fortes entre les groupes ; les immigrés les plus défavorisés sur le marché du travail (les Turcs et les Africains) semblent bien être les plus ségrégués dans l'espace urbain. Si l'évolution des indices est décroissante pour les anciennes vagues d'immigration du Sud de l'Europe, les indices des vagues les plus récentes affichent des évolutions plus contrastées, au point qu'il est parfois difficile de distinguer une tendance stable sur la période. Même si une certaine déségrégation peut

être observée en début de période pour certains groupes d'immigrés, il est très rare qu'elle se maintienne de manière durable et régulière sur l'ensemble de la période, contrairement aux prédictions de la théorie de l'assimilation spatiale. Quant au niveau des indices calculés ici, il va de soi que, comparée aux États-Unis, la ségrégation liée à l'origine est plus faible en France. À titre d'exemple, les chiffres de la ségrégation raciale dans les *metropolitan areas* de New York et Los Angeles sont autour de 0,7. Pour les Hispaniques, les mêmes indices sont autour de 0,6 (21). Dans la présente recherche, les indices les plus élevés obtenus à partir du recensement de 1999 dépassent les 0,5 pour les Turcs et sont autour de 0,4 pour les immigrés africains. Viennent ensuite les Asiatiques, avec des taux situés entre 0,3 et 0,5 selon les aires urbaines. Cette moindre ségrégation observée en France, souvent invoquée dans les travaux sur la ségrégation spatiale, doit toutefois être relativisée. D'abord, les unités géographiques utilisées ne sont pas les mêmes. Si les aires urbaines nous rapprochent de la notion de *metropolitan area*, l'unité spatiale utilisée ici est la commune, une zone bien plus large que les unités spatiales utilisées aux États-Unis. Le découpage par IRIS rendrait la comparaison plus pertinente, mais, pour le moment, il est impossible d'obtenir les données sur l'origine migratoire par IRIS. De plus, c'est surtout la population concernée qui pose problème. Dans les recensements français, la seconde génération issue de l'immigration n'est pas repérable et elle ne peut donc être incluse dans les calculs des indices. Les chiffres obtenus ici seraient donc très probablement amenés à augmenter si l'on affinait le découpage géographique et si l'on incluait les secondes générations immigrées. Enfin, la comparaison avec la ségrégation raciale aux États-Unis, souvent mobilisée comme argument pour diminuer l'importance de la ségrégation en France, est particulièrement peu pertinente. En dépit de certains points communs, notamment liés aux mécanismes de discrimination, la ségrégation des Noirs aux États-Unis n'a pas les mêmes racines historiques que la ségrégation des populations immigrées. Faut-il rappeler que toute la société américaine était caractérisée par une ségrégation quotidienne entre les Noirs et les Blancs il n'y a pas moins d'une cinquantaine d'années ? *No nigger allowed* était une formule visiblement affichée dans certaines annonces immobilières. Ces intenses mécanismes ségrégationnistes laissent des traces très difficiles à effacer. Ce type de mécanismes n'a pas existé dans l'histoire moderne de la France. Par conséquent, les chiffres obtenus pour la ségrégation des populations africaine et turque peuvent paraître relativement forts. En tout cas, une comparaison plus pertinente serait à faire au sein du continent européen. Malheureusement, peu de travaux comparatifs portent sur la ségrégation liée à l'origine en Europe.

(21) La source de ces chiffres est l'*US census bureau*. Les indices varient selon l'unité spatiale retenue : les *tracts*, les *blocks* ou les *block groups*. Pour plus de renseignements sur ces découpages géographiques, on peut se référer au *Geographic areas reference manuel* du *US census bureau* accessible à l'adresse

suivante :

<http://www.census.gov/geo/www/garm.html>. Soulignons ici que ces trois unités sont bien plus fines que celles utilisées pour mesurer la ségrégation en France dans le cadre de ce travail, à savoir la commune.

L'évolution de la ségrégation des immigrés mesurée dans la région parisienne

L'objectif de cette section est de montrer que l'étude de la ségrégation requiert la prise en compte des différentes dimensions de ce phénomène. En effet, la notion d'inégalité de distribution mesurée par les indices de dissimilarité paraît, à elle seule, non suffisante (Reardon et O'Sullivan, 2004). Les pages qui suivent se penchent ainsi sur le cas de l'agglomération parisienne. Afin de multiplier les niveaux d'analyse, et de tester la robustesse des résultats, les indices de dissimilarité sont calculés au sein de la région Île-de-France et dans la petite couronne (22) de Paris, ou encore dans la ville de Paris (23). Le Tableau II fournit l'ensemble des calculs. Il montre que le choix de la zone géographique où la ségrégation est mesurée affecte les résultats. Les indices de dissimilarité des populations immigrées semblent augmenter en Île-de-France entre 1968 et 1999. L'interaction y diminue progressivement et l'isolement augmente. Pour la petite couronne et pour Paris, les indices de dissimilarité marquent des baisses et des augmentations selon la période intercensitaire ; les évolutions sont donc moins régulières. Les indices de contact, quant à eux, indiquent, comme pour le cas de l'Île-de-France, une baisse de l'interaction et une augmentation de l'isolement.

Ces évolutions générales ne sont pas valides pour tous les groupes immigrés. Quelle que soit la zone géographique retenue, les Turcs représentent la population la plus fortement ségrégée à partir de 1975 en Île-de-France et dans la petite couronne, et à partir de 1982 à Paris (près de 50 % des Turcs devraient changer de commune pour être également distribués entre les communes de l'Île-de-France en 1999). Leurs indices de ségrégation marquent une forte augmentation sur la période, notamment lorsqu'ils sont calculés en Île-de-France ou dans la petite couronne de Paris.

Les personnes originaires d'Asie du Sud-Est sont également fortement ségrégées même si leurs dissimilarités connaissent une baisse sur la dernière période intercensitaire (1990-1999). Viennent ensuite les populations maghrébines. Leurs indices sont caractérisés par une évolution décroissante en début de période et bien plus stable – voire légèrement croissante – en fin de cette dernière. Si l'on considère la petite couronne de Paris, seuls les Tunisiens connaissent une baisse de leurs indices entre 1990 et 1999. Il est frappant de remarquer le niveau très proche des indices pour les populations africaines (Afrique subsaharienne et Maghreb). Enfin, les Espagnols, les Italiens et les Portugais connaissent une nette baisse de leurs dissimilarités, à l'exception des Portugais lorsque l'on se limite aux vingt arrondissements de Paris.

(22) Il s'agit des communes limitrophes de Paris, à savoir les communes des départements suivants : 75, 92, 93 et 94, soit 144 communes en 1999.

(23) On examine la distribution des

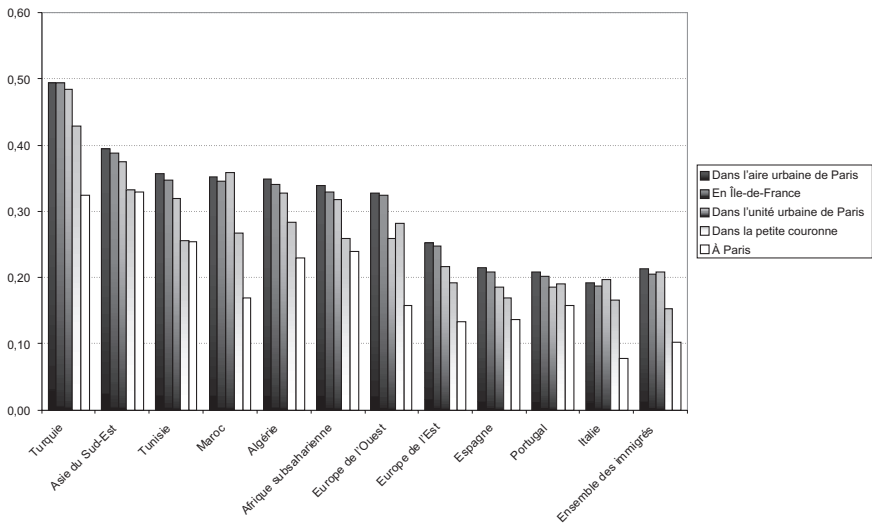
habitants de l'Île-de-France entre les différentes communes de cette région, ceux de la petite couronne entre les différentes communes de cette zone, et ceux de la ville de Paris entre les différents arrondissements.

TABLEAU II. – Indices de ségrégation calculés dans la région parisienne

	Île-de-France				Petite couronne de Paris				Paris intra-muros						
	1968	1975	1982	1990	1999	1968	1975	1982	1990	1999	1968	1975	1982	1990	1999
Dissimilarité															
Afrique subsaharienne	0,47	0,38	0,36	0,33	0,33	0,39	0,27	0,26	0,25	0,26	0,19	0,13	0,21	0,24	0,24
Algérie	0,36	0,34	0,34	0,33	0,34	0,31	0,29	0,28	0,28	0,28	0,25	0,23	0,24	0,24	0,23
Asie du Sud-Est	0,38	0,39	0,38	0,40	0,39	0,31	0,31	0,31	0,35	0,33	0,24	0,16	0,31	0,36	0,33
Espagne	0,26	0,26	0,28	0,28	0,26	0,25	0,23	0,21	0,18	0,17	0,14	0,18	0,17	0,15	0,14
Europe de l'Est	0,26	0,28	0,28	0,26	0,25	0,23	0,25	0,24	0,21	0,19	0,14	0,16	0,18	0,16	0,13
Europe de l'Ouest	0,24	0,27	0,31	0,31	0,32	0,23	0,25	0,29	0,28	0,28	0,16	0,16	0,17	0,14	0,16
Italie	0,21	0,21	0,19	0,20	0,19	0,20	0,19	0,17	0,18	0,17	0,14	0,12	0,08	0,08	0,08
Maroc	0,42	0,37	0,36	0,35	0,35	0,36	0,31	0,28	0,26	0,27	0,18	0,16	0,18	0,18	0,17
Portugal	0,36	0,25	0,21	0,20	0,20	0,35	0,22	0,18	0,18	0,19	0,08	0,11	0,12	0,12	0,16
Tunisie	0,39	0,36	0,37	0,37	0,35	0,31	0,28	0,29	0,27	0,26	0,29	0,28	0,29	0,27	0,25
Turquie	0,45	0,43	0,45	0,47	0,49	0,36	0,32	0,37	0,40	0,43	0,25	0,23	0,33	0,40	0,32
Ensemble des immigrés	0,16	0,16	0,19	0,21	0,21	0,14	0,13	0,13	0,14	0,15	0,10	0,10	0,11	0,11	0,10
Interaction															
Afrique subsaharienne	0,86	0,83	0,79	0,78	0,76	0,86	0,82	0,79	0,77	0,75	0,86	0,82	0,78	0,77	0,77
Algérie	0,85	0,82	0,80	0,78	0,76	0,85	0,81	0,79	0,77	0,75	0,86	0,81	0,77	0,77	0,77
Asie du Sud-Est	0,88	0,85	0,81	0,79	0,77	0,88	0,84	0,80	0,78	0,76	0,86	0,83	0,78	0,78	0,78
Espagne	0,86	0,83	0,81	0,80	0,79	0,86	0,82	0,79	0,78	0,77	0,85	0,81	0,78	0,78	0,78
Europe de l'Est	0,87	0,83	0,81	0,80	0,79	0,86	0,82	0,79	0,78	0,77	0,85	0,81	0,77	0,77	0,77
Europe de l'Ouest	0,88	0,85	0,83	0,83	0,82	0,87	0,84	0,81	0,80	0,79	0,86	0,82	0,79	0,79	0,79
Italie	0,87	0,84	0,83	0,82	0,80	0,87	0,83	0,81	0,79	0,78	0,86	0,82	0,79	0,78	0,78
Maroc	0,84	0,81	0,79	0,78	0,76	0,84	0,81	0,79	0,77	0,75	0,85	0,81	0,78	0,77	0,77
Portugal	0,87	0,84	0,82	0,82	0,80	0,86	0,83	0,80	0,79	0,78	0,86	0,82	0,78	0,78	0,78
Tunisie	0,86	0,82	0,79	0,78	0,76	0,86	0,82	0,78	0,77	0,76	0,85	0,81	0,77	0,77	0,77
Turquie	0,87	0,83	0,79	0,77	0,74	0,86	0,83	0,78	0,75	0,72	0,85	0,81	0,76	0,75	0,76
Ensemble des immigrés	0,86	0,83	0,81	0,80	0,78	0,86	0,82	0,79	0,78	0,76	0,85	0,81	0,78	0,78	0,78
Isolément															
Afrique subsaharienne	0,01	0,01	0,02	0,03	0,04	0,01	0,01	0,02	0,03	0,04	0,00	0,01	0,02	0,03	0,03
Algérie	0,04	0,05	0,05	0,04	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03
Asie du Sud-Est	0,00	0,00	0,01	0,03	0,02	0,00	0,00	0,02	0,02	0,02	0,00	0,00	0,02	0,02	0,02
Espagne	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,03	0,03	0,02	0,01	0,01	0,03	0,03	0,02	0,02	0,01
Europe de l'Est	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,03	0,03	0,03	0,02	0,02
Europe de l'Ouest	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Italie	0,03	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,01	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Maroc	0,02	0,03	0,03	0,04	0,04	0,02	0,03	0,03	0,03	0,04	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
Portugal	0,03	0,05	0,05	0,04	0,04	0,03	0,04	0,04	0,04	0,04	0,01	0,02	0,03	0,03	0,03
Tunisie	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,02	0,02	0,02	0,01	0,02	0,03	0,02	0,02
Turquie	0,00	0,00	0,01	0,02	0,03	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Ensemble des immigrés	0,14	0,17	0,19	0,20	0,22	0,14	0,18	0,21	0,22	0,24	0,15	0,19	0,22	0,22	0,22

Source : Recensements de la population en 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, Insee.

FIGURE III. – *Indices de dissimilarité calculés pour différents espaces de la région parisienne en 1999*



Source : Recensements de la population 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, Insee.

La Figure III permet de comparer les indices de dissimilarité pour les différents groupes d'immigrés en 1999. Aux trois zones qui figurent dans le Tableau II, sont ajoutés deux zonages de l'Insee : l'aire urbaine de Paris (les indices de dissimilarité sont donnés dans le Tableau I) et aussi l'unité urbaine de Paris (24). Remarquons que la valeur de l'indice diminue avec la taille de l'unité géographique. À Paris, 10 % des non-Français de naissance devraient changer d'arrondissement pour aboutir à une distribution homogène. 15 % parmi eux devraient changer de commune dans la petite couronne de Paris et 20 % lorsque l'on considère la région Île-de-France. Les chiffres calculés dans l'Île-de-France, l'aire urbaine de Paris ou encore l'unité urbaine de Paris sont très proches. Par ailleurs, l'ordre demeure quasiment le même pour les différents groupes.

Néanmoins, pour analyser la ségrégation, ce n'est pas seulement la valeur des indices qui importe, mais aussi la distribution géographique des communes où certains groupes sont concentrés. La représentation cartographique des indices commune par commune permet de visualiser cette distribution. Dans les cartes ci-dessous (Figure IV), les couleurs des communes

(24) D'après l'Insee, une unité urbaine désigne un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de

la moitié de sa population dans cette zone bâtie. L'unité urbaine de Paris comprend 415 communes. C'est un zonage qui se situe entre la petite couronne (environ 144 communes) et l'aire urbaine de Paris (environ 1 600 communes).

dépendent du niveau de ségrégation calculé par l'indice de dissimilarité en 1999. Ce sont à la fois la valeur et le signe de la contribution de la commune à l'indice global de dissimilarité de chaque groupe qui conditionnent la nuance de gris utilisée : claire pour les contributions négatives (trois niveaux ordonnés) et foncée pour les contributions positives (trois niveaux ordonnés). Pour chaque carte, les membres du groupe concerné devraient quitter les communes les plus foncées et s'installer dans les communes les plus claires (25). Les communes dont la nuance de gris est intermédiaire sont les plus proches du niveau de la distribution homogène.

Les quatre cartes comparent les contributions à l'indice de dissimilarité dans les différentes communes de l'Île-de-France, calculé cette fois-ci pour certains groupes choisis à titre d'exemple. Les Turcs sont le groupe le plus ségrégué en 1999. Les Européens de l'Ouest sont quant à eux les plus ségrégués parmi les Européens, leurs indices augmentant régulièrement sur la période. En plus de la comparaison de la valeur globale des indices pour ces deux groupes, il est intéressant de visualiser géographiquement leur distribution. Ces deux populations sont en effet quasiment séparées géographiquement ; les zones où les Turcs sont fortement ségrégués se situent dans le Nord-Est de Paris. Ils sont ainsi massivement présents dans la banlieue ouvrière traditionnelle de la région parisienne (26). Les Européens de l'Ouest sont quant à eux concentrés dans les « beaux quartiers » du centre de Paris ou de la banlieue Ouest (27). Les Asiatiques, le deuxième groupe ségrégué en Île-de-France en 1999, sont concentrés dans un nombre très réduit de communes : à Paris surtout dans les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements, ainsi que dans les communes limitrophes du Sud-Est et du Nord-Est de ces arrondissements.

(25) L'indice de dissimilarité global est une somme de valeurs calculée à l'échelle de chaque unité spatiale. Dans la formule de la dissimilarité présentée en Annexe, il s'agit en effet de la soustraction sous la valeur absolue. L'interprétation de cette dissimilarité unitaire étant différente selon son signe (dissimilarité positive pour les communes qui doivent voir partir leur population minoritaire et dissimilarité négative pour celles qui doivent en accueillir), il doit être pris en compte dans le principe de découpage des intervalles. On a ainsi calculé trois valeurs positives séparant la distribution des dissimilarités positives en des quantiles égaux et trois valeurs négatives séparant la distribution des dissimilarités négatives en trois quantiles égaux. Ainsi, une commune colorée en gris foncé fait partie des communes qui devraient les premières connaître un déplacement de leur population minoritaire, alors que les communes colorées en gris très clair sont celles qui doivent les

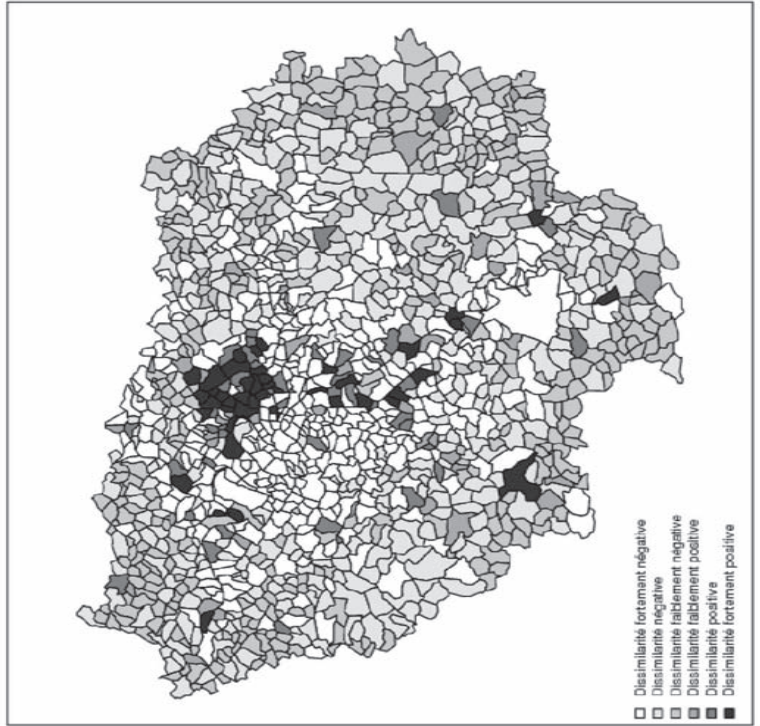
premières accueillir cette dernière. Aussi, les intervalles définis pour séparer les nuances de gris utilisées changent selon chaque carte, puisque la population minoritaire concernée n'est plus la même (l'ensemble des immigrés, les immigrés africains, les immigrés ouest-européens, etc.).

(26) Il s'agit également du cas des immigrés venus du continent africain.

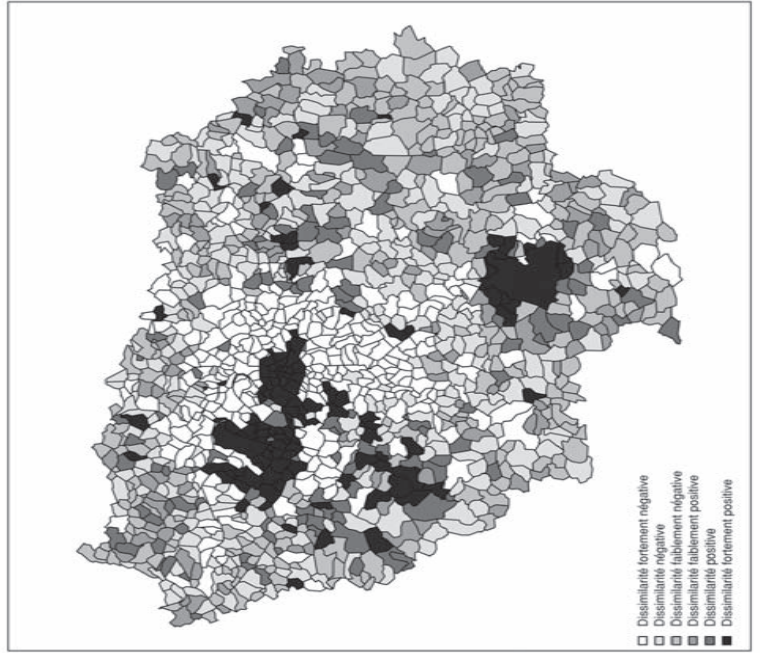
(27) Signalons ici que cette occupation du centre de la métropole par les minorités favorisées s'oppose au cas de figure américain, où ces dernières sont plutôt caractérisées par le phénomène de *suburbanization*, c'est-à-dire l'éloignement des centres-ville progressivement « envahis » par les minorités ethniques défavorisées et les classes populaires. Ce phénomène est notamment décrit dans un travail de Alba, Logan et Crowder (1997) sur les quartiers occupés par les Irlandais, Allemands et Italiens dans la région de New York entre 1980 et 1990.

FIGURE IV. – *Cartes des dissimilarités dans la région Île-de-France*

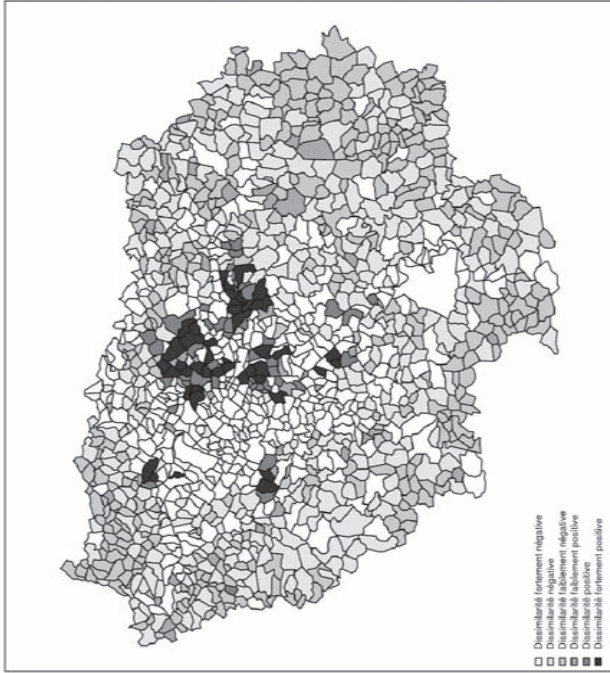
Dissimilarités pour les Turcs en Île-de-France en 1999



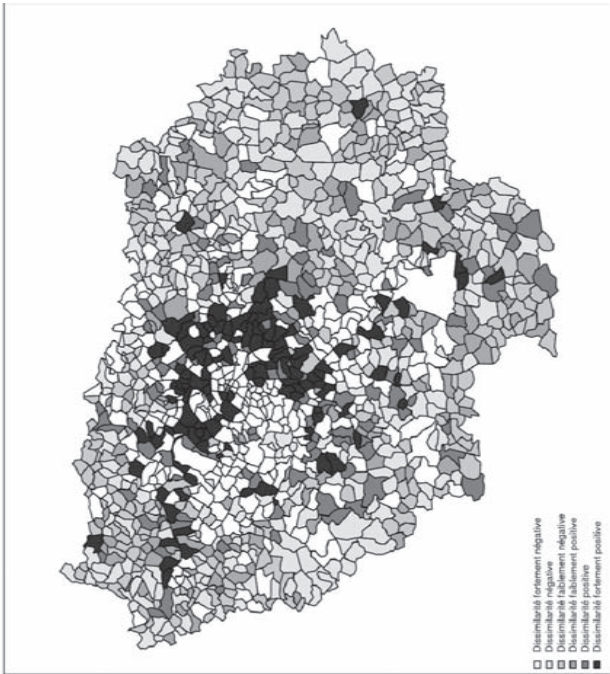
Dissimilarités pour les Européens de l'Ouest en Île-de-France en 1999



Dissimilarités pour les Sud-Est Asiatiques en Île-de-France en 1999



Dissimilarités pour les Portugais en Île-de-France en 1999



Les Portugais, quant à eux, ont une distribution géographique bien plus éparpillée. Ils occupent très fortement l'Est de la petite couronne, ainsi que les 16^e, 7^e et 8^e arrondissements de la ville. D'ailleurs, lorsque dans la carte de l'Île-de-France ces arrondissements favorisés de la capitale apparaissent en gris foncé, c'est principalement dû à deux populations bien spécifiques : les Portugais et les Ouest-Européens (28). Lorsque l'on représente tous les autres groupes, des couleurs intermédiaires ou claires sont attribuées à ces arrondissements.

Ainsi, calculer des indices globaux de ségrégation comparant les Français de naissance aux populations immigrées en général gomme la diversité des situations des groupes immigrés. La ségrégation n'a pas lieu uniquement à l'encontre des immigrés : il existe une ségrégation entre les populations immigrées elles-mêmes (29). Cette ségrégation interimmigrés est plus liée aux différences des situations socioéconomiques des groupes qu'à l'ancienneté de leurs vagues migratoires. Les Portugais et les Algériens, par exemple, sont issus de vagues migratoires très proches. De fortes inégalités caractérisent pourtant leur distribution. Les Turcs, les Maghrébins et les autres Africains ne sont pas uniquement ségrégués des Français de naissance ; ils le sont aussi des Européens de l'Ouest, catégorie fortement privilégiée des immigrés (majoritairement des cadres diplômés) (30). Ces inégalités spatiales sont probablement également liées à des différences de traitement : les Européens de l'Ouest ont accès aux logements des quartiers favorisés alors que les discriminations au logement constituent des barrières fortes pour les groupes stigmatisés, même si leurs conditions socioéconomiques le leur permettaient.

Enfin, on peut synthétiser les inégalités de distribution non plus des immigrés eux-mêmes, mais des communes où ils sont concentrés, en calculant des indices de regroupement (*clustering*). Il est en effet probable que la dimension qui présente l'impact le plus fort sur les représentations sociales de la ségrégation soit non pas uniquement l'inégalité de distribution entre les unités géographiques, mais aussi le fait que les zones ségréguées soient très proches les unes des autres, formant des sortes d'enclaves. Les indices de regroupement calculés en Île-de-France, et plus localement pour la petite couronne de Paris, prennent en compte la contiguïté des communes où les différents groupes sont surreprésentés. Deux types d'indices sont présentés dans le Tableau III : l'indice de regroupement absolu (ACL) et la moyenne des proximités intergroupes (SP).

(28) La présence de ces deux communautés dans ces arrondissements n'est d'ailleurs probablement pas du même ordre : les Portugais y occupent souvent des emplois de service alors que les Européens de l'Ouest y résident sur le même mode que les catégories sociales les plus aisées.

(29) Soulignons ici que les travaux méthodologiques récents s'intéressent à cette ségrégation intergroupes (Reardon et Firebaugh,

2002), notamment dans des espaces urbains où la diversité ethnique est tellement forte que la comparaison systématique minorité/majorité en devient peu pertinente (Douzet, Kousser et Miller, 2008).

(30) Des analyses proches sont proposées à l'échelle de la petite couronne de Paris ou en comparant uniquement les vingt arrondissements de la capitale dans Safi (2007).

Ainsi, quel que soit l'indice retenu, le regroupement des populations immigrées augmente nettement sur la période, dans la petite couronne comme dans l'Île-de-France. Le niveau des indices apparaît relativement sensible au choix de la zone. Néanmoins, quelle que soit cette dernière, et quel que soit le type d'indice, ce sont les immigrés venus d'Afrique (Maghreb et Afrique subsaharienne) qui semblent être les plus regroupés. Pour l'Afrique subsaharienne, ces indices sont en croissance continue sur la période. Les indices des populations venues du Maghreb connaissent quant à eux un léger fléchissement en fin de période. Les seules populations pour lesquelles tous les indices donnent une décroissance nette sur la période sont les Espagnols, les Italiens et, dans une moindre mesure, les Européens de l'Est.

TABLEAU III. – *Indices de regroupement calculés en Île-de-France et dans la petite couronne de Paris*

	Île-de-France					Petite couronne de Paris				
	1968	1975	1982	1990	1999	1968	1975	1982	1990	1999
ACL										
Afrique subsaharienne	0,003	0,008	0,016	0,024	0,031	0,002	0,005	0,011	0,015	0,017
Algérie	0,023	0,031	0,038	0,032	0,030	0,011	0,016	0,020	0,017	0,016
Asie du Sud-Est	0,002	0,003	0,009	0,010	0,010	0,001	0,002	0,006	0,005	0,004
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	0,015	0,014	0,014	0,015	0,012	0,011	0,010	0,010	0,011	0,009
Espagne	0,026	0,023	0,016	0,012	0,009	0,019	0,016	0,011	0,008	0,005
Europe de l'Est	0,021	0,021	0,020	0,018	0,013	0,016	0,016	0,015	0,013	0,009
Italie	0,017	0,014	0,011	0,010	0,008	0,009	0,007	0,005	0,004	0,003
Maroc	0,007	0,012	0,017	0,020	0,023	0,003	0,007	0,010	0,011	0,012
Portugal	0,011	0,025	0,028	0,027	0,026	0,005	0,011	0,013	0,011	0,010
Tunisie	0,011	0,015	0,019	0,019	0,018	0,008	0,012	0,015	0,014	0,013
Turquie	0,002	0,002	0,003	0,006	0,009	0,001	0,001	0,002	0,003	0,003
Ensemble	0,125	0,156	0,185	0,193	0,201	0,079	0,096	0,117	0,119	0,118
SP										
Afrique subsaharienne	1,001	1,002	1,005	1,005	1,006	1,000	1,001	1,003	1,004	1,005
Algérie	1,004	1,007	1,009	1,007	1,007	1,003	1,005	1,007	1,006	1,005
Asie du Sud-Est	1,000	1,001	1,002	1,002	1,003	1,000	1,001	1,001	1,001	1,001
Autres pays de l'Europe de l'Ouest	1,003	1,003	1,004	1,005	1,004	1,003	1,003	1,004	1,004	1,003
Espagne	1,005	1,005	1,003	1,002	1,001	1,004	1,003	1,002	1,001	1,001
Europe de l'Est	1,004	1,007	1,007	1,006	1,003	1,004	1,005	1,005	1,003	1,002
Italie	1,002	1,001	1,001	1,001	1,000	1,002	1,001	1,001	1,001	1,000
Maroc	1,003	1,003	1,004	1,004	1,005	1,001	1,002	1,003	1,003	1,003
Portugal	1,004	1,004	1,003	1,003	1,003	1,003	1,003	1,002	1,002	1,003
Tunisie	1,005	1,008	1,010	1,010	1,008	1,004	1,005	1,007	1,006	1,005
Turquie	1,001	1,000	1,001	1,002	1,005	1,000	1,000	1,001	1,002	1,002
Ensemble	1,004	1,006	1,010	1,011	1,011	1,002	1,003	1,005	1,005	1,006

Source : Recensements de la population 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, Insee.

La comparaison des indices de dissimilarité et de regroupement peut amener à postuler quelques hypothèses quant aux modèles d'installation géographique de certaines minorités. Alors que les dissimilarités donnent une mesure objective de l'inégalité de distribution, les indices de regroupement semblent plutôt refléter une forme de mise à l'écart de certains groupes immigrés, qui se retrouvent confinés dans des zones géographiques précises. Ils semblent ainsi émaner plus de mécanismes de discrimination spatiale que d'une stratégie de regroupement, notamment si les zones en question sont très défavorisées socialement.

Un bon exemple peut être trouvé dans le cas des Asiatiques : alors que leurs indices de dissimilarité sont parmi les plus forts dans la région parisienne,

leurs indices de regroupement sont faibles. Ainsi, si leur distribution géographique est inégalitaire, les communes où ils sont fortement présents ne sont pas toujours très proches les unes des autres. L'inégalité de distribution des Asiatiques se traduit donc plus par leur forte concentration dans certaines communes espacées que par leur occupation d'une zone géographique composée de plusieurs communes adjacentes. Cela semble refléter une stratégie de formation d'un réseau dans certaines communes plutôt que des mécanismes d'exclusion dans une zone géographique défavorisée. Pour les Africains, les très forts indices de regroupement semblent au contraire suggérer que non seulement ces populations sont inégalement distribuées sur le territoire, mais, en plus, que les communes qui les accueillent de manière massive sont très proches les unes des autres, confinées dans des zones géographiques stigmatisées. Ces interprétations nécessitent d'être consolidées par des travaux qui utilisent des informations précises sur la mobilité des individus et permettent de suivre la dynamique de formation de ces zones de regroupement. Néanmoins, ces résultats semblent suggérer un certain échec des politiques publiques de la ville (Tanter et Toubon, 1999 ; Tissot, 2005), notamment celles menées dans la région parisienne, puisque l'on observe une hausse régulière des indices de regroupement pour les populations les plus défavorisées sur les trente dernières années.

*
* *

Cet article dresse un état des lieux de la question de la mesure de la ségrégation des populations immigrées en France. La réalité qu'il tente de décrire est apparue très polymorphe. Multiplier les indices calculés, les zones géographiques de référence et les populations étudiées est un exercice nécessaire lorsque l'on tente de fournir une mesure objective de la ségrégation spatiale ; c'est là une des conclusions fondamentales de ce travail. Les exemples présentés ci-dessus le montrent bien : les indices ne sont pas aptes à eux seuls à décrire la réalité spatiale. La pertinence de leur interprétation repose sur une démarche interactive qui multiplie les paramètres et insiste sur les limites d'une mesure globale. Ce type de conclusion se situe dans la lignée des travaux méthodologiques les plus récents sur ce sujet (Reardon et O'Sullivan, 2004).

En général, lorsque l'on s'intéresse à l'ensemble des populations immigrées, le bilan de cet état des lieux semble relativement négatif : la concentration des immigrés se renforce et leurs indices de dissimilarité augmentent dans les huit plus grandes aires urbaines de France (à l'exception de Lille). À l'échelle de la région parisienne, les indices de contact reflètent une baisse de l'interaction et une augmentation de l'isolement des populations immigrées, et les indices de regroupement montrent que les communes à forte ségrégation des populations immigrées sont de plus en plus proches les unes des autres. Il existe néanmoins de fortes disparités entre les différents groupes à la fois au regard du niveau de la ségrégation et de son évolution. L'opposition la plus forte se situe entre les populations venues d'Europe, connaissant un niveau

faible de ségrégation quel que soit l'indice utilisé et une évolution plutôt positive sur la période, et les populations venues du continent africain et de Turquie. Si l'évolution des indices pour les immigrés venus d'Espagne et d'Italie va dans le sens de l'hypothèse de l'assimilation spatiale, ce cadre théorique n'est plus efficace pour expliquer les disparités observées au sein même des nouvelles vagues migratoires et la faible régularité de l'évolution de leurs indices. Les fortes disparités observées entre les immigrés européens et non européens suggèrent qu'une analyse plus fine de la ségrégation intergroupes pourrait apporter des informations complémentaires aux résultats de cet article, qui mesurent tous la ségrégation entre les immigrés d'une part et les Français de naissance de l'autre. En tout cas, la ségrégation spatiale intense et parfois croissante que l'on mesure chez les Turcs, les Maghrébins et les Africains, quels que soient les niveaux géographiques ou les indices utilisés, semble refléter, au moins en partie, l'existence d'une discrimination sur le marché du logement qui touche spécifiquement ces populations.

Néanmoins, et de par sa nature descriptive, l'analyse proposée dans cet article ne peut pousser très loin l'interprétation sociologique. En effet, pour comprendre le phénomène de ségrégation, il faut intégrer à la fois les stratégies individuelles en termes de choix résidentiels, les stratégies collectives de regroupement (parfois, rappelons-le, constituant un facteur positif pour les minorités ethniques), et enfin les politiques publiques de la ville – notamment la plus ou moins forte lutte contre la discrimination résidentielle. Distinguer ces différentes stratégies nécessiterait des données bien plus riches. Ainsi, cet état des lieux descriptif de la ségrégation en France gagnerait à être complété par une analyse plus fine qui intègre les conditions sociales caractéristiques des zones géographiques étudiées, leurs dynamiques d'emploi et de chômage, la répartition socioprofessionnelle de leurs habitants, leur équipement en services publics, l'insécurité qui peut y régner, etc. Elle serait aussi améliorée par une analyse précise des mobilités géographiques individuelles, qui pourrait apporter des explications sur le lien entre emploi et ségrégation spatiale. Enfin, ce travail s'enrichirait davantage en affinant l'approche géographique, et ce notamment en utilisant des découpages plus fins de l'espace et en incluant la seconde génération d'immigrés dans l'analyse. Malheureusement, les données permettant ce type de travaux restent à nos jours soit inexistantes (la seconde génération n'est pas repérable dans le recensement), soit impossibles d'accès à la recherche scientifique (comme c'est le cas des origines nationales détaillées par IRIS).

Mirna SAFI

*Observatoire sociologique du changement (OSC) – Sciences Po-Cnrs
27, rue Saint Guillaume
75337 Paris cedex 07*

mirna.safi@sciences-po.fr

*Lsq – Crest-Insee
3, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff*

ANNEXE. – *Les indices de ségrégation*

Supposons deux types d'individus dans la société (le premier minoritaire et le second majoritaire, par exemple) et un nombre n d'unités spatiales. On note A et B respectivement le nombre d'individus de type 1 et 2 et A_i et B_i le nombre d'individus respectivement de type 1 et 2 résidant dans l'unité i ainsi que T_i le nombre total d'individus résidant dans l'unité i .

Dissimilarité

La dissimilarité indique la proportion d'individus du groupe minoritaire B qui devraient se déplacer (changer d'unité), sans être remplacés, afin d'arriver à une situation de ségrégation nulle. L'indice de dissimilarité se calcule comme suit :

$$D = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n \left| \frac{A_i}{A} - \frac{B_i}{B} \right| = \sum_{i=1}^n \frac{T_i |p_i - P|}{2TP(1-P)}$$

où p_i représente la proportion de la minorité dans l'unité i $\left(p_i = \frac{A_i}{T_i} \right)$, T l'effectif total de la population et P la proportion du groupe minoritaire dans la population totale $\left(P = \frac{A}{T} \right)$.

Contact

Les indices de contact reflètent le degré auquel différents groupes partagent des zones résidentielles. On peut distinguer dans la littérature deux indices :

$$\text{Indice d'interaction} = \sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \times \frac{B_i}{T_i}$$

$$\text{Indice d'isolement} = \sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \times \frac{A_i}{T_i}$$

Regroupement

L'indice de regroupement le plus répandu est celui qui mesure le regroupement absolu :

$$ACL = \frac{\sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \sum_{j=1}^n c_{ij} A_j - \frac{A}{n^2} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n c_{ij}}{\sum_{i=1}^n \frac{A_i}{A} \sum_{j=1}^n c_{ij} T_j - \frac{A}{n^2} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n c_{ij}}$$

où c_{ij} est un élément d'une matrice de contiguïté qui vaut 1 si les unités i et j sont contiguës et 0 sinon. Il peut aussi être calculé à partir de la distance d_{ij} définie comme la distance entre le centre de l'unité i et celui de l'unité j . Dans ce cas, $c_{ij} = \exp(-d_{ij})$.

Dans les travaux sur le regroupement, on utilise aussi parfois l'indice de proximité spatiale, plus facilement interprétable : il s'agit de la moyenne des proximités intergroupes pondérée par la part de chaque groupe dans la population totale. Si l'on définit :

$$P_{AA} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \frac{A_i A_j c_{ij}}{A^2}$$

et

$$P_{BB} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \frac{B_i B_j c_{ij}}{B^2},$$

l'indice de proximité spatiale se calcule comme suit :

$$SP = \frac{AP_{AA} + BP_{BB}}{TP_{tt}}$$

où P_{tt} est calculé pour la population totale comme suit :

$$P_{tt} = \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \frac{(A_i + B_i)(A_j + B_j)c_{ij}}{(A + B)^2}$$

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abramson H. J.**, 1994. – « Assimilation and pluralism » dans **S. Thernstorn** (ed.), *Harvard encyclopedia of American ethnic groups*, Cambridge (MA), Belknap Press of Harvard University Press, pp. 150-160.
- Akerlof G. A.**, 1997. – « Social distance and social decisions », *Econometrica*, 65, 5, pp. 1005-1027.
- Alba R., Logan J.**, 1993. – « Minority proximity to Whites in suburbs : an individual-level analysis of segregation », *American journal of sociology*, 98, 6, pp. 1388-1427.
- Alba R., Logan J., Crowder K.**, 1997. – « White ethnic neighborhoods and assimilation : the greater New York region, 1980-1990 », *Social forces*, 75, 3, pp. 883-912.
- Alba R., Nee V.**, 1997. – « Rethinking assimilation theory for a new era of immigration », *International migration review*, 31, 4, pp. 826-874.
- 2003. – *Remaking the American mainstream. Assimilation and contemporary immigration*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Aldrich H., Cater J., Jones T., McEvoy D.**, 1981. – « Business development and self-segregation : Asian enterprise in the British cities » dans **C. Peach, V. Robinson, S. Smith** (eds.), *Ethnic segregation in cities*, London, Croom Helm, pp. 9-22.
- Arrow K.**, 1998. – « What has economics to say about racial discrimination ? », *The journal of economic perspectives*, 12, 2, pp. 91-100.
- Bernard L.**, 2003. – « La mesure de la ségrégation dans les sciences sociales », rapport de stage, Laboratoire de sociologie quantitative, Crest.
- Blau P.**, 1977. – *Inequality and heterogeneity : a primitive theory of social structure*, New York (NY), Free Press.
- Borjas G. J.**, 1995. – « Ethnicity, neighborhood and human-capital externalities », *The American economic review*, 85, 3, pp. 365-390.
- 1998. – « To ghetto or not to ghetto : ethnicity and residential segregation », *Journal of urban economics*, 44, 2, pp. 228-253.
- Brun J.**, 1994. – « Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine » dans **J. Brun, C. Rhein** (dirs.), *La ségrégation dans la ville : concepts et mesures*, Paris, L'Harmattan, pp. 21-57.
- Castellan M., Goldberger M.-F., Marpsat M.**, 1992. – « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Insee première*, 234.
- Desplanques G., Tabard N.**, 1991. – « La localisation de la population étrangère », *Économie et statistique*, 242, pp. 51-67.
- Donzelot J.**, 1999. – « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258, pp. 87-114.
- Douzet F., Kousser T., Miller K.** (eds.), 2008. – *The new political geography of California*, Berkeley (CA), Berkeley Public Policy Press.
- Dubet F., Lapeyronnie D.**, 1992. – *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil.
- Duncan B., Duncan O. D.**, 1955. – « A methodological analysis of segregation indexes », *American sociological review*, 20, 2, pp. 210-217.
- Edin P.-A., Fredriksson P., Åslund O.**, 2003. – « Ethnic enclaves and the economic success of immigrants. Evidence from a natural experiment », *The quarterly journal of economics*, 118, 1, pp. 329-357.
- Fong E., Wilkes R.**, 1999. – « The spatial assimilation model reexamined : an assessment by Canadian data », *International migration review*, 33, 3, pp. 594-620.
- Gans H. J.**, 1997. – « Toward a reconciliation of assimilation and pluralism : the interplay of acculturation and ethnic retention », *International migration review*, 31, 4, pp. 875-892.
- Gordon M. M.**, 1964. – *Assimilation in American life : the role of race, religion, and national origins*, New York (NY), Oxford University Press.
- Hutchens R.**, 2001. – « Numerical measures of segregation : desirable properties and their implications », *Mathematical social sciences*, 42, 1, pp. 13-29.

- James D., Tauber K.**, 1985. – « Measures of segregation », *Sociological methodology*, 15, pp. 1-32.
- Kantrowitz N.**, 1981. – « Ethnic segregation : social reality and academic myth » dans **C. Peach, V. Robinson, S. Smith** (eds.), *Ethnic segregation in cities*, London, Croom Helm, pp. 43-57.
- Kazal R. A.**, 1995. – « Revisiting assimilation : the rise, fall, and reappraisal of a concept in American ethnic history », *The American historical review*, 100, 2, pp. 437-471.
- Lagrange H.**, 2006. – « Ethnicité et déséquilibres sociaux en Île-de-France » dans **H. Lagrange** (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 248-282.
- Lepoutre D.**, 1997. – *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob.
- Lieberson S.**, 1961. – « The impact of residential segregation on ethnic assimilation », *Social forces*, 40, 1, pp. 52-57.
- 1963. – *Ethnic patterns in American cities*, New York (NY), Free Press.
- Logan J., Alba R., Dill M., Zhou M.**, 2000. – « Ethnic segmentation in the American metropolis : increasing divergence in economic incorporation, 1980-1990 », *International migration review*, 34, 1, pp. 98-132.
- Logan J., Stults B., Farley R.**, 2004. – « Segregation of minorities in the metropolis : two decades of change », *Demography*, 41, 1, pp. 1-22.
- Logan J. R., Zhang W., Alba R. D.**, 2002. – « Immigrant enclaves and ethnic communities in New York and Los Angeles », *American sociological review*, 67, 2, pp. 299-322.
- Loury G. C.**, 1998. – « Discrimination in the post-civil rights era : beyond market interactions », *The journal of economic perspectives*, 12, 2, pp. 117-126.
- Martin-Houssart G., Tabard N.**, 2002. – « Représentation socioéconomique du territoire : typologie des quartiers et communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », *France, portrait social. Édition 2002-2003*, Paris, Insee.
- Massey D. S.**, 1981. – « Dimensions of the new immigration to the United States and the prospects for assimilation », *Annual review of sociology*, 7, pp. 57-85.
- 1985. – « Ethnic residential segregation : a theoretical synthesis and empirical review », *Sociology and social research*, 69, pp. 315-350.
- Massey D. S., Denton N.**, 1985. – « Spatial assimilation as a socioeconomic outcome », *American sociological review*, 50, 1, pp. 94-106.
- 1987. – « Trends in the residential segregation of Blacks, Hispanics, and Asians : 1970-1980 », *American sociological review*, 52, 6, pp. 802-825.
- 1988a. – « The dimensions of residential segregation », *Social forces*, 67, 2, pp. 281-315.
- 1988b. – « Suburbanization and segregation in U.S. metropolitan areas », *American journal of sociology*, 94, 3, pp. 592-626.
- 1993. – *American apartheid : segregation and the making of the underclass*, Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Maurin É.**, 2004. – *Le ghetto français : enquête sur le séparatisme social*, Paris, Le Seuil.
- Noiriel G.**, 2002. – *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement.
- Oberti M.**, 1995. – « L'analyse localisée de la ségrégation urbaine », *Sociétés contemporaines*, 22-23, pp. 127-143.
- Oberti M., Préteceille E.**, 2004. – « Les classes moyennes et la ségrégation urbaine », *Éducation et sociétés*, 14, pp. 135-153.
- Pan Ké Shon J.-L.**, 2006. – « Mobilités internes différentielles en quartiers sensibles et ségrégation », Paris, Ined (Document de travail, 137).
- Park R. E.**, 1925. – « The city : suggestions for the investigation of human behavior in the city environment », *American journal of sociology*, 20, 5, pp. 577-612.
- 1952. – *Human communities : the city and human ecology*, Glencoe (IL), Free Press.
- Park R. E., Burgess E. W., McKenzie R. D.**, 1925. – *The city*, Chicago (IL), University of Chicago Press.
- Paugam S.**, 2005. – *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Peach C., Robinson V., Smith S.** (eds.), 1981. – *Ethnic segregation in cities*, London, Croom Helm.

- Peach C., Smith S.**, 1981. – « Introduction » dans **C. Peach, V. Robinson, S. Smith** (eds.), *Ethnic segregation in cities*, London, Croom Helm, pp. 9-22.
- Préteceille E.**, 2006a. – « La ségrégation contre la cohésion sociale : la métropole parisienne » dans **H. Lagrange** (dir.), *L'épreuve des inégalités*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 195-246.
- 2006b. – « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? », *Sociétés contemporaines*, 62, pp. 69-93.
- Reardon S., Firebaugh G.**, 2002. – « Measures of multigroup segregation », *Sociological methodology*, 32, pp. 33-67.
- Reardon S., O'Sullivan D.**, 2004. – « Measures of spatial segregation », *Sociological methodology*, 34, pp. 121-162.
- Ross S.**, 2003. – « Segregation and racial preferences : new theoretical and empirical approaches », *Annales d'économie et de statistique*, 71-72, pp. 143-172.
- Safi M.**, 2006. – « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47, 1, pp. 3-48.
- 2007. – *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- Schelling T.**, 1980. – *La tyrannie des petites décisions*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Simon P.**, 2000. – « The mosaic pattern : cohabitation between ethnic groups in Belleville (Paris) » dans **S. Body-Gendrot, M. Martiniello** (eds.), *Minorities in european cities. The dynamics of social integration and social exclusion at the neighbourhood level*, London, Macmillan Press, pp. 100-115.
- Tabard N.**, 1993. – « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire », *Économie et statistique*, 10, 270, pp. 5-22.
- Tanter A., Toubon J.-C.**, 1999. – « Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés contemporaines*, 33-34, pp. 59-86.
- Taylor D. G.**, 1979. – « Housing, neighborhoods, and race relations : recent survey evidence », *Annals of the American academy of political and social science*, 441, pp. 26-40.
- Tissot S.**, 2005. – « Une discrimination informelle ? Usage du concept de mixité sociale dans la gestion des opérations de logement HLM », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159, pp. 54-69.
- Wacquant L.**, 1992. – « Banlieues françaises et ghetto noir américain : de l'amalgame à la comparaison », *French politics and society*, 10, 4, pp. 81-103.
- 2005. – « Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 160, pp. 4-21.
- Waters M., Jiménez T.**, 2005. – « Assessing immigrant assimilation : new empirical and theoretical challenges », *Annual review of sociology*, 31, pp. 105-125.
- White M. J., Biddlecom A. E., Guo S.**, 1993. – « Immigration, naturalization, and residential assimilation among Asian Americans in 1980 », *Social forces*, 72, 1, pp. 93-117.
- Yinger J.**, 1976. – « Racial prejudice and racial residential segregation in an urban model », *Journal of urban economics*, 3, 4, pp. 383-396.
- Zhou M.**, 1992. – *Chinatown : the socioeconomic potentiel of an urban enclave*, Philadelphia (PA), Temple University Press.
- Zhou M., Carl B.**, 1994. – « Social capital and the adaptation of the second generation : the case of Vietnamese youth in New Orleans », *International migration review*, 28, 4, pp. 821-845.
- Zhou M., Logan J. R.**, 1989. – « Returns on human capital in ethnic enclaves : New York City's Chinatown », *American sociological review*, 54, 5, pp. 809-820.